Centre jeunesse de
l'Abitibi-Témiscamingue

Rapport annuel de gestion

2014 - 2015

Table des matières

Message des autorités	3
Notre vision, nos valeurs et notre mission	4
Entente de gestion et d'imputabilité	5
Les résultats au regard de la planification stratégique	9
Direction de la protection de la jeunesse	12
Direction des services à la clientèle	14
Direction des services de réadaptation	16
Direction du développement professionnel et organisationnel	18
Agrément	20
Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles	22
Bilan de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services	24
Les conseils et les comités	26
Conseil d'administration	26
Comité de vigilance et de la qualité	26
Comité gestion des risques	27
Comité des usagers	30
Conseil multidisciplinaire	32
Conseil consultatif du personnel administratif et de soutien (CCPPAS)	34
États financiers	36
Code d'éthique	60
Les points de service	62

Déclaration de fiabilité des données

À titre de président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux, j'ai la responsabilité d'assurer la fiabilité des données contenues dans ce rapport annuel de gestion ainsi que des contrôles afférents. Les résultats et les données du rapport de gestion de l'exercice 2014-2015 du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les responsabilités, les activités et les orientations stratégiques de l'établissement ;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

Jacques Boissonneault, président-directeur général du CISSSAT

Message des autorités

Nous vous présentons le rapport annuel de gestion 2014-2015 du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, le dernier en tant qu'établissement autonome. Avant toute chose, nous tenons à remercier tous les employés pour leur implication soutenue et quotidienne auprès des jeunes qui nous sont confiés et leur famille.

Nous croyons utile de le répéter : le dépôt du projet de loi 10 à la mi-année et le flot d'interrogations que cela a suscité n'ont pas altéré l'engagement du personnel envers la mission du Centre jeunesse. L'événement majeur du dernier exercice demeure l'obtention de la troisième certification du Conseil québécois d'agrément (CQA).

Cette nouvelle certification, obtenue pour la période 2015-2019, vient de nouveau confirmer la qualité des services offerts par le CJAT. .Par ailleurs, le CQA a souligné l'excellence des résultats obtenus par le CJAT notamment aux sondages de satisfaction de la clientèle jeunes et sur la mobilisation du personnel.

L'obtention de l'agrément est le résultat d'une démarche d'évaluation rigoureuse en ce qui concerne la qualité des services ainsi que son amélioration continue. Le CQA évalue les services sous l'angle de 10 différentes normes, par exemple : la qualité dans l'organisation des prestations de services, la mobilisation et la valorisation des ressources humaines ou encore ses relations continues avec le milieu. Chacune de ces normes comporte différents processus organisationnels pour un total de 27. Là aussi, le CQA a indiqué l'excellence des résultats alors que 12 processus sont très bien maîtrisés.

Nous tenons à féliciter toutes les personnes qui ont collaboré à ce processus d'envergure et à remercier l'ensemble du personnel du Centre jeunesse, car c'est grâce à la collaboration de tous que notre établissement continue de prodiguer des services d'une grande qualité en constante amélioration.

Enfin, vous trouverez dans ce rapport annuel, les faits saillants des activités de chacune des directions de l'établissement, les résultats relatifs à la planification stratégique, les résultats de l'entente de gestion ainsi que les états financiers.

Jacques Boissonneault
Président-directeur général
Centre intégré de santé et de services sociaux
de l'Abitibi-Témiscamingue

Notre vision

Le Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue croit que tout enfant a le droit de vivre dans un milieu de vie stable qui répond à ses besoins et respecte son intégrité. Ainsi, la famille est l'environnement privilégié pour assurer sa sécurité et son développement. Les parents demeurent les premiers responsables du bien-être de leur enfant et ils doivent être au cœur des décisions qui les concernent.

La direction et le personnel du CJAT ont le souci de l'amélioration continue des services, basés sur les meilleures pratiques et adaptés aux conditions des enfants et de leur famille. De plus, nous comptons sur l'effort de solidarité des partenaires afin de répondre à l'ensemble des besoins de la clientèle.

Nos valeurs

Respect

La valeur phare par laquelle tout débute : le respect de la personne, de sa dignité, de ses droits et de ses valeurs propres. Il s'adresse aux usagers, aux parents, aux familles, aux personnes significatives, aux collègues, aux membres du personnel et aux partenaires. Il en va également du respect des lois, des politiques et des règlements de l'établissement tout comme du respect de la confidentialité.

Qualité

La valeur qui nous guide dans l'atteinte de notre mandat : elle nécessite l'engagement de tous les employés envers la qualité des services, l'efficience et la rigueur dans le travail. Elle implique la dispensation de formations, d'encadrement professionnel et d'évaluation de service.

Transparence

La valeur qui se vit au quotidien : elle se traduit par un traitement juste et complet de l'information transmise. Nous agissons avec authenticité dans un climat de confiance mutuelle, avec honnêteté et franchise.

Engagement

La valeur qui regroupe toutes les autres. L'engagement est d'abord individuel, mais aussi collectif. Les équipes agissent de façon responsable dans le cadre de leur mandat et connaissent leur milieu. L'entraide et la cohésion sont de mise. Un personnel engagé influence le climat de travail et la collaboration, tant au sein de l'établissement, qu'avec les partenaires. Un personnel engagé envers la clientèle influence la relation de confiance et favorise la reconnaissance des difficultés ainsi que la reprise en main des usagers et leurs familles.

La mission

La mission confiée au CJAT par la Loi sur les services de santé et les services sociaux est de :

- assurer la sécurité et le développement des enfants dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse ;
- assurer la responsabilisation des jeunes ainsi que la protection de la société dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ;
- offrir des services d'urgence sociale, d'expertise à la Cour supérieure en matière de garde d'enfants, d'adoption et de recherche d'antécédents biologiques ;
- offrir des services psychosociaux, de réadaptation, d'intégration sociale aux enfants et aux adolescents en difficulté, ainsi qu'à leurs parents ;
- offrir des services de placement en ressources de type familial, intermédiaires ou en internat sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue (art. 82 et 84).

Entente de gestion et d'imputabilité 2014-2015

Le présent bilan s'inscrit dans le cadre de l'entente de gestion et d'imputabilité 2014-2015 conclue entre l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et le Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue afin d'atteindre les objectifs du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Jeunes en difficulté

Délai d'évaluation en protection de la jeunesse

	Engagement	**Résultat 2014-2015**	Résultat 2013-2014
Assurer l'accès aux services d'évaluation en protection de la jeunesse dans des délais moyens acceptables.	12 jours pour l'ensemble de la clientèle	18,66	13,91 jours

Coordination, financement, immobilisation et budget

Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

	Engagement	**Résultat**
Efficacité de la consommation d'eau potable dans les établissements du RSSS.	Mesurer l'état de situation pour la mise en œuvre des phases 1 et 2 du programme d'amélioration de l'efficacité de la consommation d'eau potable.	L'installation d'un compteur d'eau est requis pour pouvoir évaluer la baisse de consommation.

Ressources informationnelles

Dossier clinique informatisé (DCI)

	Engagement	**Résultat**
Soutenir l'utilisation des DCI dans les établissements.	Réaliser, à l'intérieur d'une démarche régionale, le plan d'affaires régional	Nous faisons partie de la démarche régionale
	Rehausser la plateforme d'échanges actuelle suite à l'analyse des besoins d'affaires cliniques et organisationnels	Nous faisons partie de la démarche régionale

Mise en place d'une gouvernance régionale des ressources informationnelles

	Engagement	Résultat
Planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles (PTPARI).	Transmettre la PTPARI approuvée à l'Agence pour le 1er octobre 2014	Réalisé
Programmation annuelle des projets et activités en ressources informationnelles (PARI).	Transmettre les PARI 2015-2016 à l'Agence pour analyse et avis de conformité d'ici le 1er avril 2015	Réalisé
État de santé des projets (ESP).	Transmettre à l'Agence une déclaration concernant l'ESP de plus de 100,0 K$ en cours de réalisation d'implantation ou de rodage d'ici le 1er octobre 2014	Réalisé

Optimisation en technologie de l'information

	Engagement	Résultat
Mettre en œuvre le plan d'action régional en sécurité de l'information.	Établir le bilan annuel en sécurité de l'information avec le gabarit ministériel d'ici le 1er septembre 2014	Nous faisons partie de la démarche régionale
	Assister le Technocentre à la mise en œuvre des activités associées au réseau d'alerte notamment : - Le processus de déclaration d'un incident de sécurité - Le processus de gestion des incidents de sécurité - Le processus de communication en gestion d'incidents de sécurité - Les rôles et les responsabilités - La mise en place d'un registre régional des incidents de sécurité	Nous faisons partie de la démarche régionale
	Évaluer, avec l'aide du Technocentre, les efforts et les enjeux et élaborer la planification de ces travaux	Nous faisons partie de la démarche régionale

Mettre à niveau les postes de travail.	Mettre à niveau de Windows XP vers Windows 7/8.1 et voir à l'opportunité de virtualiser les postes	Réalisé
	Réaliser la migration des postes de travail selon l'évolution régionale du dossier et selon les orientations du MSSS d'ici le 1er avril 2015	Réalisé
Mettre à niveau le courrier électronique Lotus Notes	Réaliser les travaux de mise à niveau à la version courante de Lotus Notes selon les orientations du MSSS	Réalisé
Optimiser les centres de traitement	Poursuivre les travaux d'optimisation des applications, équipements logiciels et matériels	Nous faisons partie de la démarche régionale

Ressources humaines

Programme de type *Entreprise en santé*

	Engagement	Résultat
Pourcentage d'établissements accrédités par un programme reconnu visant l'amélioration du climat de travail.	Étapes (6) de réalisation des programmes de type *Entreprise en santé*	Réalisation : 0% Le CJAT n'a pas prit d'orientation de s'engager dans cette démarche pour l'instant.

Planification, performance et qualité

Assurer la qualité et la sécurité des soins et des services

	Engagement	Résultat
Déclaration des accidents et incidents	Saisir les événements indésirables survenus entre le 1er avril et le 30 septembre au plus tard le 20 octobre 2014	Le CJAT a une saisie décentralisée dans SISSS. Par conséquent les évènements indésirables sont saisis en temps réel dans SISSS.
	Saisir les événements indésirables survenus entre le 1er octobre et le 31 mars au plus tard le 16 avril 2015	Le CJAT a une saisie décentralisée dans SISSS. Par conséquent les évènements indésirables sont saisis en temps réel dans SISSS.
Prévention des chutes et des événements liés à la médication	Implanter les recommandations du rapport qui sera publié par le Groupe Vigilance	Voir note ci-dessous pour le résultat

Note: En regard des chutes, le contentieux de l'ACJQ a émis un avis juridique au MSSS sur l'étendue des responsabilités des CJ versus le développement normal d'un enfant ayant pour conséquences, des chutes. Nous sommes en attente d'une réponse du MSSS.

Au niveau des recommandations concernant la médication, l'ACJQ a élaboré un Cadre de référence sur la gestion de la médication en CJ et notre établissement est en cour d'élaboration d'une Procédure interne de gestion de la médication.

Les évènements déclarés en lien avec la médication sont présentés au comité de gestion des risques, comité de vigilance et comité des usagers. Le plan d'action du comité de gestion des risques traite notamment de la gestion de la médication. En 2014-2015, les évènements en lien avec la médication ont diminué de près de la moitié comparé à l'année précédente.

Nous avons mit en place des liens formels entre les différents comités (gestion des risques, vigilance, usager, direction). Le suivi de la gestion de la médication, se fait par l'intermédiaire de la DSR avec son comité de chefs de services. Une analyse des évènements en lien avec la gestion de la médication à été fait par la gestionnaire des risque à l'été 2014.

Hygiène et salubrité

	Engagement	**Résultat 2014-2015**	Résultat 2013-2014
Niveau de réalisation moyen des étapes requises pour l'élimination des zones grises en hygiène et salubrité.	100%	100%	80%

Ressources humaines

	Engagement	**Résultat 2014-2015**	Résultat 2013-2014
Ratio entre le nombre d'heures en assurance salaire et le nombre d'heures travaillées.	5.2%	3.95 %	5,08%
Pourcentage d'établissements et d'agences ayant mis à jour leur plan de main d'oeuvre.	100%		
Pourcentage d'établissements ayant obtenu un agrément incluant le volet de mobilisation des ressources humaines.	100%	Le CJAT vient de compléter sa démarche d'agrément et a obtenu le renouvellement de son agrément.	

Les résultats au regard de la planification stratégique

La planification stratégique 2013-2015 du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue répond aux exigences de la Loi visant l'amélioration de la gestion du réseau de la santé et des services sociaux.

Les enjeux figurant à la planification 2009-2012 ont été maintenus avec l'intention de poursuivre le travail déjà entamé, de consolider les acquis et de définir de façon réaliste les objectifs à atteindre dans un avenir plus ou moins rapproché. Ces enjeux sont la main-d'œuvre, la cohésion, le partenariat, la qualité ainsi que la visibilité et l'image.

Orientation 1 : Le CJAT est un employeur attrayant et stimulant

Le Centre jeunesse a poursuivi ses collaborations avec les maisons d'enseignement, notamment en offrant son appui à la formation de stages. L'établissement avait fixé une cible de 25 stagiaires comme un nombre réaliste en début d'exercice 2013-2014. Cet objectif a été largement atteint lors de la dernière année financière avec 43 stagiaires. Le CJAT a également poursuivi ses efforts de promotion, notamment auprès de la clientèle du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

En ce qui a trait à l'application de la Loi 28 (PL21) qui régit certains actes professionnels, le CJAT a mis en place la désignation d'intervenant pivot dans chacune des équipes sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le Centre jeunesse a considéré le taux de rétention du personnel comme indicateur à l'objectif de favoriser un climat de travail dynamique avec du personnel mobilisé et engagé. Compte tenu des efforts consacrés à la mise en place du CISSS, nous nous intéresserons cette année seulement au taux de rétention global. L'établissement a largement atteint sa cible d'augmentation de 3 % annuellement avec un taux de 75,32 % en 2014-2015, alors qu'il était de 58,44 % en 2012-2013. Une statistique encourageante alors qu'en 2013-2014, nous pouvions noter une légère diminution à 56,52 %

Au cours de l'année 2014, un sondage a été mené auprès du personnel en conformité des exigences du Conseil québécois d'agrément. Les résultats, plus que satisfaisants, sont disponibles dans le rapport final déposé à la fin du mois d'avril 2015.

Enfin, le CJAT a dépassé son objectif de maintenir le temps travaillé en heures supplémentaires au niveau de l'exercice 2012-2013 de 5 400 heures. Ce nombre a atteint 5 309 heures en 2013-2014 et 4 898 heures en 2014-2015.

Orientation 2 : Le CJAT assure une gestion cohérente de ses services

Le bulletin Zoom a été créé afin de favoriser la communication entre les directions et les services. Ainsi, lors de chaque comité de direction, les directeurs ciblent les points à transmettre au personnel et l'information est envoyée à l'ensemble des directeurs et des chefs de service afin que ceux-ci puissent à leur tour faire suivre l'information.

Le CJAT s'est doté d'un outil de formation, le programme d'accueil des gestionnaires, afin d'outiller les nouveaux cadres à l'embauche. Dans un souci d'uniformité, une copie du PAG a aussi été remise à tous les gestionnaires déjà en fonction.

L'établissement a atteint son objectif de révision de sa politique et de son plan de communication (RE : Objectif 5)

Le cadre de référence clinique a été actualisé et adopté par le comité de direction du CJAT. Il a été diffusé à l'ensemble du personnel clinique à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du Conseil multidisciplinaire en juin 2014.

En ce qui a trait à la cohésion entre les équipes impliquées dans la prestation de services, nous retenons les éléments suivants selon les indicateurs de performance du MSSS :

- Intensité de service : deux entrevues individuelles par mois/par dossier – Cible atteinte à 95 % ;
- Système de soutien à la pratique : cibles atteintes pour le SSP RTS et Évaluation. Pour le SSP Orientation, notre résultat se situe à 70 % qui s'explique par la position provinciale des DPJ et des DG des centres jeunesse de le rendre facultatif;
- Révision en présence : en 2014-2015, le taux de révisions en présence a atteint 54 %;
- Tables orientation: dans 35 % des dossiers transférés de l'orientation à l'application des mesures, une table d'orientation s'est tenue.

Notons enfin les réalisations suivantes aux fins de cohésion :

- Les six protocoles d'entente CJ/CSSS, incluant la Baie James, ont été signés à l'automne 2014 ;
- Le document L'ABC de la pratique professionnelle a été conçu et diffusé aux intervenants lors de la journée de programme clinique en mai 2015.
- Les membres du comité de direction ont rencontré les équipes de chaque point de service de la région.

Orientation 3 : Avec ses partenaires, le CJAT poursuit l'implantation des orientations ministérielles pour les jeunes en difficulté.

En ce qui a trait aux partenariats, la création du CISSS n'aura pas permis de rencontrer les partenaires du réseau afin de présenter les statistiques de signalements en protection de la jeunesse de la région. Un bilan média a eu lieu en septembre 2014 faisant état d'une diminution de 5 % des signalements reçus.

Conformément aux objectifs du Ministère, l'ensemble du territoire est couvert par un programme d'intervention en négligence et par un programme d'intervention de crise et de suivi intensif.

En fin de la dernière année, nous constatons qu'il est difficile d'affirmer que le taux de resignalement a diminué. Nous n'avons pas de données autres que les analyses présentées par le Ministère. Cependant, nous avons analysé différents dossiers à l'occasion de vignettes cliniques lors des rencontres de chefs. La compréhension uniforme du concept de protection a été travaillée afin de favoriser des décisions conformes aux attentes du Législateur.
Certaines données n'ont pu être comparées puisqu'elles ont été compilées pour une première fois en 2014-2015 :

- La durée moyenne des placements continus réguliers qui ont pris fin au courant de cette année est de 504 jours;
- Dans 86 cas, les enfants placés en RTF ont été déplacés au cours de la dernière année dans une autre ressource ou une autre installation.

Enfin, le Centre jeunesse a maintenu ses participations aux tables sectorielles et intersectorielles tant en région qu'au niveau provincial. Il participe également aux projets d'optimisation en ce qui a trait à la paie régionale et à l'approvisionnement.

Orientation 4 : Les programmes et les services du CJAT sont sujets à une amélioration constante de la qualité

Voici les faits saillants :

- Le CJAT a obtenu le renouvellement de sa certification d'agrément en mars 2015.
- Le CJAT s'est doté d'une politique sur la qualité des services. Elle a été conçue avec la contribution de plusieurs membres du personnel en provenance de différents secteurs d'activités. Elle a été diffusée au personnel en mars 2015.
- Les travaux aux fins d'uniformiser et de baliser l'ensemble des activités des agentes administratives sont pratiquement complétés. Un procédurier administratif sera partagé au personnel concerné à l'automne 2015.
- L'établissement a appliqué les lignes directrices en matière d'hygiène et de salubrité dans ses sites d'hébergement. Les zones sont documentées et couvertes.

Orientation 5 : Le CJAT promeut son offre de services

L'établissement a tenu deux conférences de presse annuellement, soit le bilan du directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), un événement qui se tient dans tout le Québec, puis une autre rencontre de presse pour promouvoir une initiative propre au Centre jeunesse. En 2013, le CJAT a souligné le succès de ses unités d'hébergement sans fumée et tracé le bilan, en 2014, de l'implantation de Ma famille, ma communauté. Dans ce dernier cas en particulier, nous avons également atteint la cible de tenir une activité auprès de partenaires.

En collaboration avec le service informatique, la plateforme Web Wordpress a été identifiée pour accueillir une refonte du site Internet. L'établissement avait ciblé les travaux pour l'année 2015. Compte tenu de la réforme, ce projet a été mis sur la glace.

En 2014, le comité de direction a adopté une politique sur l'utilisation des médias sociaux. En plus d'en encadrer l'utilisation générale par les employés, cette politique fixe les balises d'utilisation par l'établissement à des fins de promotion et de sensibilisation. En juin 2014, le CJAT ouvrait un compte Facebook.

Enfin, le comité de direction a adopté le plan de communication de l'établissement, conformément à l'exigence requise par le processus d'agrément (CQA).

Direction de la protection de la jeunesse

Pour une deuxième année consécutive, la région enregistre une diminution de 3 % des signalements reçus à la direction de la protection de la jeunesse. Ainsi, des 3614 signalements traités, nous en avons retenu 1480 pour évaluation. Cela représente un taux de rétention de 40.9 %. Pour l'ensemble du Québec, le nombre de signalements a augmenté de 4,8 % pour un taux de rétention de 39,9 %.

L'analyse des résultats de nos évaluations indique, contrairement à l'exercice précédent, une diminution des situations où la sécurité et le développement de l'enfant sont compromis et orientées à l'application des mesures. Ce taux a atteint 38,2 % en 2014-2015, alors qu'il était de 42,2 % l'année précédente.

Nous endossons le message livré par l'ensemble des DPJ du Québec à l'occasion de leur bilan qui «souhaitent que la voix des enfants soit véritablement entendue, et pas seulement le temps d'une journée. La voix des enfants est rarement présente dans les débats politiques ou dans l'actualité. Elle ne s'exprime ni dans les lignes ouvertes, ni dans les blogues ou sur les médias sociaux. En tant que société qui désire mettre les besoins des enfants à l'avant-plan, nous avons intérêt à les écouter davantage. Dans nos vies bien remplies et occupées, dans notre course folle à la performance et à la consommation, nous oublions souvent l'essentiel : écouter nos enfants et nos adolescents et leur léguer ce qu'il y a de mieux. L'idéal serait tout d'abord un monde où la protection et le développement de tous les enfants sont assurés sans l'intervention des DPJ!»

Signalements reçus et retenus de 2012-2013 à 2014-2015

		Allochtones	Autochtones		Total
			Est*	Ouest*	
2014-2015	Signalement reçus	**2688**	**772**	**154**	**3614**
	Signalement retenus	**1119**	**283**	**78**	**1480**
2013-2014	Signalement reçus	2855	739	122	3716
	Signalement retenus	1186	241	57	1484
2012-2013	Signalement reçus	2895	930	95	3920
	Signalement retenus	1151	362	45	1558

* La catégorie *Autochtones de l'Est* comprend les communautés de Pikogan, Lac Simon et Grand Lac Victoria.

* La catégorie *Autochtones de l'Ouest* comprend les communautés d'Eagle Village, Long Point et Timiskaming Band.

DPJ en chiffres

Sources de signalements

	2014-2015 Pourcentage (%)	2013-2014 Pourcentage (%)	2012-2013 Pourcentage (%)
Milieu familial	**15,22**	15,8	16,2
Employés des différents organismes (CJ, CLSC, CH, médecin, famille d'accueil, autres professionnels)	**31,44**	30,4	29,5
Milieu scolaire	**11,59**	10,9	13
Milieu policier	**27,32**	26,5	27,2
Communauté (voisins, autres personnes)	**14,44**	16,3	14,2

Le nombre de signalements reçus en 2014-2015 est de 3614, comparativement à 3716 pour l'année 2013-2014 soit une diminution de 3 %.

Délai moyen d'attente à l'évaluation à la Protection de la jeunesse

	Cible 2014-2015	Résultats 2014-2015
LPJ	12 jours pour l'ensemble de la clientèle	**16,74 jours**

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Évaluations-orientations réalisées	**133**	185	139
Rapports prédécisionnels réalisés	**19**	31	18
Mesures probatoires	**93**	129	127
Sanctions judiciaires	**332**	291	314
Sanctions extrajudiciaires	**141**	113	130

Adoption

	2014-2015
Adoptions	**6**
Antécédents (Usagers à la fin de l'année)	**18**
Retrouvailles (Usagers à la fin de l'année)	**47**

Direction des services à la clientèle

L'année 2014-2015 a été marquée par la transformation du réseau des « tiers significatifs» dont le statut a été changé pour celui de famille d'accueil de proximité (FAP) en vertu de la Loi sur la représentation des ressources (LRR). Ce changement majeur a impliqué les efforts concertés des équipes ressources, cliniques ainsi que celles des finances et du contentieux.

L'année qui se termine a permis de mettre en branle la nouvelle structure de l'équipe ressources dont les tâches et les fonctions ont été révisées en secteurs : Évaluation – Promotion – Recrutement, Planification des placements et Contrôle de qualité. Le service des finances assure les mesures de soutien, tandis que la Direction du développement professionnel et organisation prend en charge les mésententes. Parallèlement, les relations avec les familles d'accueil en vertu de la LRR sont assurées au sein du Comité local de concertation et de formation.

Au plan clinique, nous retenons la poursuite de l'implantation du programme SOCEN (S'occuper des enfants) et 45 enfants profitent de cette approche. Aussi, un formateur a reçu son accréditation. Enfin, nous avons rendu permanent le projet pilote Ma famille, ma communauté : de nouveaux secteurs géographiques ont été ajoutés, le groupe d'âge aux fins des interventions a été élargi et nous avons débuté des formations afin d'habiliter de nouveaux facilitateurs pouvant animer les processus décisionnels en équipe (PDÉ).

DSC en chiffres

Nombre d'usagers suivis au cours des cinq dernières années

au 31 mars

Territoires des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue	**2015**	**2014**	**2013**	2012	2011
Clientèle allochtone	**863**	882	775	702	681
Autochtones	**408**	400	401	377	408
TOTAL	**1271**	1282	1176	1079	1089

Durée de vie des dossiers suivis

Au 31 mars	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	2011-2012
Clientèle allochtone et autochtone hors réserve	**23,9 mois**	22,0 mois	26,8 mois	23,6 mois
Clientèle autochtone	**28,1 mois**	26,3 mois	27,5 mois	24,2 mois

Délais d'attente à l'application des mesures

Au 31 mars	**2014-2015**	**2013-2014**	2012-2013	2011-2012
Clientèle allochtone et autochtone hors réserve	**6,81 jours**	5,8 jours	5,19 jours	6,38 jours
Clientèle autochtone	**5,47 jours**	6,06 jours	6,27 jours	5,39 jours

Familles d'accueil

Pour l'année 2014-2015, nous avons reconnu 14 nouvelles familles.

Au 31 mars	**2014-2015**	**2013-2014**	2012-2013
Nombre de familles d'accueil	**290**	199	194
Nombre de familles d'accueil fermées	**19**	12	40
Nombre de familles d'accueil reconnues	**14**	18	26

Direction des services de réadaptation

À travers un quotidien bien chargé qui comporte bon nombre de défis et de préoccupations, nos services d'hébergement continuent de s'améliorer et de se conformer à ce qui est attendu en matière de qualité des services.

La lourdeur des problématiques que présentent nos jeunes clients, leur piètre état de santé physique et psychologique et les taux d'occupation record caractérisent nos préoccupations et nos défis quotidiens. Malgré cela, nos collaborations avec les partenaires s'améliorent et l'évolution de la pratique est en constante évolution.

Le cadre de référence pour une pratique rigoureuse de l'intervention de réadaptation auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en CSSS et en CJ dans le cadre du programme services Jeunes en difficulté, fut approprié par nos équipes en janvier 2015.

Également, le guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse fut approprié par nos équipes en novembre 2014.

Tout notre personnel a reçu la formation TGC (Trouble grave du comportement); formation commandée par le MSSS et qui devait s'offrir avant le 1er avril 2015.

L'approche motivationnelle avec ses outils est devenue une référence particulièrement pour les jeunes hébergés en encadrement intensif depuis l'automne 2014 et finalement, certains outils individuels de l'approche cognitive comportementale seront déployés dans les unités de déploiement dès l'automne 2015 grâce à une nouvelle entente intervenue avec Boscoville 2000.

En soutien à notre pratique nous pouvons compter sur des cadres de référence, des guides d'intervention, des règlements, des politiques et procédures. Mentionnons entre autres, le protocole sur le recours à l'encadrement intensif, le protocole suicidaire, la politique sur la santé des jeunes, la prestation de service en contexte sécuritaire, le protocole sur l'usage des mesures exceptionnelles de contrôle, la contention et l'isolement.

L'utilisation de l'isolement ou de la contention vise à contrôler ou à empêcher les conduites présentant un risque imminent de lésion pour l'enfant lui-même ou pour autrui. Ces mesures peuvent être appliquées exceptionnellement devant des conduites spécifiques. Quoique l'utilisation de ces mesures soit privative de liberté, il est impor¬tant de se rappeler qu'elles figurent parmi les moyens mis à la disposition du personnel afin de protéger notre clientèle. Nous avons, au fil des années, désigné des lieux sécuritaires pour faire de l'isolement et avons développé des habiletés dans l'application des contentions physiques. Le cadre de référence ITCA (Intervention thérapeutique lors de conduite agressive) vient d'ailleurs en appui aux intervenants. Pour le CJAT, le recours à de telles mesures s'inscrit dans les meilleures pratiques, et cela, malgré l'intensité de celles-ci.

DSR en chiffres

Statistiques 2014-2015

Ces données représentent le nombre de placements dans les huit unités d'hébergement des sites l'Étape et La Maison, y compris le foyer de groupe Kitciminokik.

	Nombre de placements								
	Masculin	Féminin	Total	Allochtones	Autochtones hors réserve	Autochtones sur réserve	Cris	Inuits	**Total**
2014-2015									
2013-2014	211	125	336	206	18	100	5	7	336
2012-2013	200	125	325	211	28	78	0	8	325

Nombre de mesures prises en vertu des lois - 2014-2015			
LPJ	LSSSS	LSJPA	**Total**
227	36	18	**281**

	Mesures de contrôle : isolement et contention		
	Isolement	**Contention**	**Total**
2014-2015	**48**	**328**	**376**
2013-2014	15	275	290
2012-2013	88	624	712

Direction du développement professionnel et organisationnel

Le cadre de référence clinique détermine l'offre de service offert auprès de la clientèle en tenant compte de notre mission. Ce guide oriente les interventions en fonction des différentes lois et des approches, programmes et outils cliniques utilisés par les intervenants au CJAT.

Nous avons le souci d'appliquer une programmation clinique adaptée et en fonction des meilleures pratiques qui tiennent compte de l'évolution des connaissances.

Programmation clinique :

- Programme d'intervention en négligence;
- Programme d'intervention en trouble de comportement – Approche cognitive comportementale
- Programme d'évaluation et de traitement en abus sexuel;
- Programme d'intervention relationnel (attachement);
- Programme de traitement des abuseurs sexuel (PACIS);
- Programme Qualification des jeunes (PQJ);
- Plan de cheminement vers l'autonomie;
- Programme Ma famille, ma communauté (prévention du placement);
- Programme SOCEN (intervention auprès des enfants placés en RTF);
- Services d'évaluation et de suivis psychologiques pour les usagers.

Services psychologiques :

L'établissement, en complémentarité avec les services dispensés en protection de la jeunesse, offre lorsque c'est nécessaire des services psychologiques aux enfants et leurs parents.

Nombre de services psychologiques demandés en 2014-2015 (Évaluation et suivis): 87

Nombre d'évaluation psychologique réalisés : 28

Nombre de suivis psychologiques assignés : 59

Accès à l'information

Le nombre de demandes d'accès pour 2014-2015 est de 351 par rapport à 382 en 2013-2014.

Nombre de demandes d'accès		
2012-2013	2013-2014	**2014-2015**
324	382	**351**

Sur les 351 demandes d'accès traitées, les demandes provenaient principalement des :

- Usagers et de leurs parents : 38%
- Collaborateurs du réseau de la santé et des services sociaux (CSSS, CRDIAT etc) : 25%
- Avocats : 18%

Service des ressources humaines

Les ressources humaines à l'emploi du Centre jeunesse

	Effectifs du CJAT au 31 mars	**2014-2015**	**2013-2014**
Les cadres	Temps complet	**33**	33
	Temps partiel	**1**	1
	Nombre de cadres en stabilité d'emploi	**0**	0
Les employés réguliers	Temps complet	**216**	197
	Temps partiel (34 personnes – 27 ETC)	**27,1**	31
	Nombre d'employés en sécurité d'emploi	**0**	0
Les occasionnels	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	**308 520**	320 971
	Équivalents temps complet	**168,86**	176

Ratio des heures payées en assurance salaire sur les heures travaillées de 2011 à 2015

La cible est atteinte en regard de l'entente de gestion 2014-2015 qui était de 5,2 %

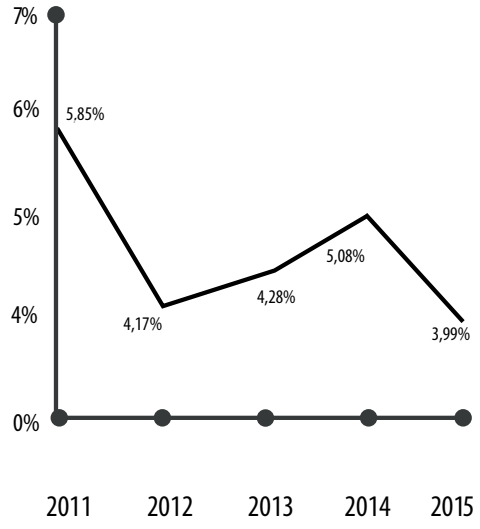

Agrément

En 2014-2015, le CJAT était en démarche de renouvellement de sa certification du Conseil québécois d'agrément. Les conclusions du rapport suivant la démarche d'agrément soulèvent les points suivants :

Les principales forces de l'établissement

- Un personnel mobilisé et des équipes de travail qui se soutiennent;
- La qualité du processus d'accueil destiné aux nouveaux intervenants;
- Un leadership mobilisateur;
- Le dynamisme des différentes instances consultatives;
- Des services déconcentrés dans les communautés régionales et autochtones.

Les principaux défis de l'établissement

- Développer et mettre en œuvre des mécanismes de suivi appropriés;
- Consolider la gestion intégrée des risques;
- S'assurer de l'intégration et d'une transition harmonieuse dans le cadre de la réorganisation administrative du réseau de la santé et des services sociaux;
- Poursuivre l'implantation des outils cliniques et administratifs développés.

Le plan d'amélioration 2015-2019 proposé par l'établissement tient compte des changements majeurs dans la gouvernance et la structure des services de santé. Par conséquent, l'établissement a choisi de concentrer l'investissement dans la consolidation de tous les acquis des dernières années.

Objectifs:

- Améliorer de façon continue notre prestation de services en conformité avec les normes et les standards de qualités fixées par l'établissement;
- S'assurer de façon continue que l'offre de service répond aux besoins spécifiques de la clientèle à desservir;
- Soutenir l'encadrement des équipes de travail;
- Assurer une prestation de services sécuritaires pour la clientèle et le personnel.

Agréé par:

CQA

Val-d'Or

Centre de réadaptation
Site L'Étape

Siège social

Centre de réadaptation
Site La Maison
Rouyn-Noranda

Lac Simon

Autochtones de l'Ouest
Notre-Dame-du Nord

Amos

Rouyn-Noranda

La Sarre

Pikogan

Ville-Marie

Foyer de groupe
Kitciminokik

Kitcisakik

Senneterre

Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles

Au cours de l'exercice 2014-2015, le secteur des ressources financières a été impliqué dans le dossier de la conversion des tiers significatifs en familles d'accueil de proximité. Leur rémunération a été ajustée dans le cadre de la Loi sur la représentation des ressources, ce qui explique l'augmentation des services achetés.

Notre masse salariale a augmenté de 800 000 $, ce qui représente près de 20 000 heures travaillées. Cette augmentation se justifie par une augmentation de la clientèle.

Nous avons renouvelé les véhicules de notre flotte automobile pour l'ensemble de nos points de service. Conformément à la volonté du gouvernement du Québec, l'établissement s'est doté de 14 véhicules hybrides/électriques et d'autant de bornes de recharge au site de Val-d'Or. Ces voitures sont gérées par le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER).

Enfin, le changement de l'ensemble de la fenestration du site L'Étape a été complété, des travaux de rénovation ont été réalisés au point de service d'Amos. Du côté informationnel, nous avons terminé la mise en place des clients légers sur les postes de travail.

ÉTAT DU SUIVI DES RÉSERVES, COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS FORMULÉS PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Signification des codes :
Colonne 3 « Nature » :
R : Réserve O : Observation C : Commentaire
Colonne 5,6 et 7 « État de la problématique » :
R : Réglé PR : Partiellement Réglé NR : Non Réglé

ÉTAT DU SUIVI DES RÉSERVES, COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS FORMULÉS PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT						
Description des réserves, commentaires et observations	Année 20XX-XX	Nature (R, O ou C)	Mesures prises pour régler ou améliorer la problématique identifiée	État de la problématique au 31 mars 2014		
1	2	3	4	R 5	PR 6	NR 7
Rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers						
Rapport de l'auditeur indépendant portant sur les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées						
Rapport de l'auditeur indépendant portant sur le respect des conditions de rémunération en vigueur lors de l'octroi de contrats soumis à la directive ministérielle 2012-026 ou à l'article 2 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres						
Questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant (vérificateur externe)						
Les frais reportés liés aux dettes n'ont pas été présentés en diminution de la dette à long terme.	2013-2014	C	Aucune différences de présentation entre les directives du MGF (publié par le MSSS) et NCC pour le secteur public			X
L,information sur les conditions d'emprunt, soit le taux d'intérêts et les échéances n'ont pas été présentés	2013-2014	C	Ceci est maintenant présenté dans une note á la page 270	x		
L'informations comparatives de la section de consolidation des pages 600 n'ont pas été présentés.	2013-2014	C	Aucune différences de présentation entre les directives du MGF (publié par le MSSS) et NCC pour le secteur public			x

Bilan de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Au cours de l'année 2014-2015, nous avons traité 69 dossiers (44 plaintes, 3 interventions et 22 assistances) pour un total de 101 motifs de plainte. Il y avait 5 dossiers en voie de traitement au début de l'exercice et 5 dossiers non conclus au 31 mars 2015. Aux dossiers traités, s'ajoutent 5 consultations.

À la suite du traitement des plaintes et des interventions, dans le but d'améliorer la qualité des services, seize (17) recommandations furent adressées à l'établissement.

Nous tenons à souligner l'excellente collaboration du personnel interpellé par l'examen des plaintes et des interventions ainsi que la grande ouverture pour la mise en place des mesures d'amélioration proposées. La contribution des membres de l'organisation est indispensable à l'amélioration continue de la qualité des services.

Suzanne Boucher
Commissaire locale aux
plaintes et à la qualité des services

Motifs des 44 plaintes

- Accessibilité 2, soit 2%
- Aspect financier 2, soit 2 %
- Droits particuliers 20, soit 20 %
- Organisation du milieu et ressources matérielles 4, soit 4 %
- Relations interpersonnelles 23, soit 23 %
- Soins et services dispensés 50, soit 49 %

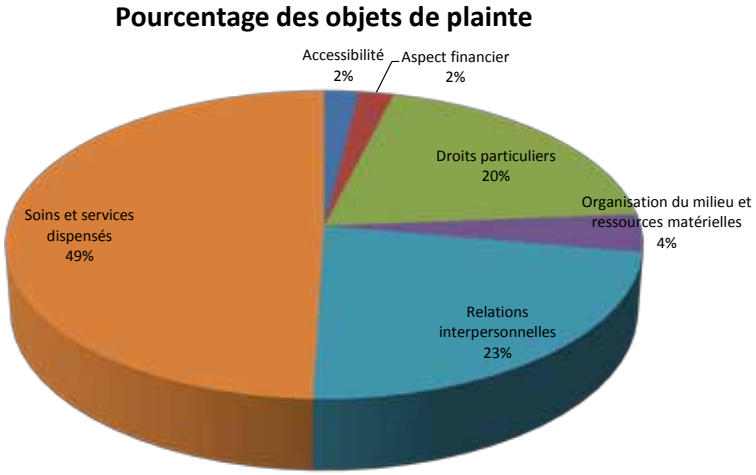

Promotion des droits des usagers

Dans la perspective d'assurer la promotion du régime d'examen des plaintes, du rôle du commissaire et le respect des droits des usagers :

- Nous avons fait des présentations du régime d'examen des plaintes et de notre rôle aux nouveaux intervenants et stagiaires dans le cadre des journées d'intégration clinique (Pictos) qu'offre l'établissement;
- Nous avons présenté notre rapport annuel 2013-2014 aux chefs de service de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et de la Direction des services à la clientèle (DSC) ainsi qu'aux chefs de service de réadaptation avec hébergement et aux membres de l'équipe des services professionnels de la Direction du développement professionnel et organisationnel (DDPO);
- Participation à la table provinciale réunissant les commissaires locaux des centres jeunesse du Québec;
- Échanges et collaboration avec les membres du personnel du Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP).

Les conseils et les comités

Conseil d'administration

Le conseil d'administration du CJAT est formé de 18 membres, élus et désignés pour un mandat de quatre ans. Ils représentent la population, les usagers et résidents, le conseil multidisciplinaire, les membres du personnel non clinique, la Fondation Jeunesse à cœur et les organismes communautaires. Tel que le stipule la LSSSS, la composition de notre conseil d'administration respecte la parité hommes-femmes et assure une représentativité des différentes parties du territoire et de la diversité de la population que nous desservons.

Cette année fut centrée sur l'achèvement de la planification stratégique, l'appropriation de la nouvelle gouvernance, l'application du PL-10 et notre troisième démarche d'agrément. En 2014-2015, il y a eu sept réunions ordinaires et une réunion extraordinaire du CA, ainsi que deux comités administratifs tenus à Val-d'Or et par conférence téléphonique.

Les membres du conseil d'administration à sa dissolution le 31 mars 2015

	Fonction	**Collège électoral**
Louis-Marie Chabot	Président	Cooptation
Louis Vincent	Vice-président	Cooptation
Sylvain Plouffe	Secrétaire	Directeur général
Lucien Pelletier	Administrateur	Population
Raymond Bilodeau	Administrateur	Désignation par l'Agence
Josée Grandbois	Administratrice	Comité des usagers
Élizabeth Pelchat	Administratrice	Comité des usagers
Dominic Filteau	Administrateur	Conseil multidisciplinaire
Marie-Josée Laliberté	Administratrice	Conseil multidisciplinaire
Valérie Richard	Administratrice	Personnel non clinique
Johanne Dubeau	Administratrice	Désignation par l'Agence
Marie-Hélène Poulin	Administratrice	Cooptation
Christine Doré	Administratrice	Cooptation org. communautaire
Nathalie Quenneville	Administratrice	Conseil multidisciplinaire
Tom Mapachee	Administrateur	Cooptation
---------	Vacant	Cooptation
---------	Vacant	Population
---------	Vacant	Fondation

Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2014-2015, soit le 12 mai et le 25 novembre 2014. En plus du rapport de la commissaire locale aux plaintes, le comité a bénéficié à chaque réunion d'une présentation sommaire des accidents et incidents par la gestionnaire de risques ainsi que d'un rapport des fugues et des mesures d'isolement, contention et encadrement intensif par la directrice des services de réadaptation avec hébergement.

Les membres du comité de vigilance et de la qualité

Sylvain Plouffe	Directeur général
Suzanne Boucher	Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services
ainsi que trois membres du conseil d'administration qui ne travaillent pas pour le CJAT, dont un du comité des usagers (article 181.0.2) :	
Élizabeth Pelchat	Représentante du comité des usagers
Raymond Bilodeau	Représentant du CA
Lucien Pelletier	Représentant du CA

Le comité n'a pas adressé de recommandation au conseil d'administration cette année, mais a demandé à recevoir un suivi des interventions dans certains dossiers.

Comité gestion des risques

Le comité de gestion des risques et de la qualité a pour principales fonctions d'identifier et d'analyser les risques d'incident ou d'accident en vue d'assurer la sécurité des usagers et s'assurer qu'un soutien soit apporté aux victimes et à leurs proches. Assurer une prestation sécuritaire de services aux usagers tout en garantissant l'accessibilité à l'information que ceux-ci sont en droit de recevoir lorsqu'ils sont impliqués dans un incident ou un accident, s'inscrit dans les valeurs privilégiées par l'établissement.

Les membres du comité de gestion des risques représentant divers secteurs d'activité du CJAT	
Marie-Claude Duval	Directrice des services de réadaptation
Hélène Larose	Représentante du service des ressources humaines
Sylvie Leblond	Directrice du développement professionnel et organisationnel
Sylviane Létourneau	Infirmière au CJAT
Nancy Morin	Directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles
Cathy Trottier	Représentante du conseil multidisciplinaire
Un usager mineur hébergé en centre de réadaptation (vacant)	Représentant du comité des usagers
Jacqueline Lambert	Représentante des RTF et RI

Réalisations 2014-2015

- Nomination d'une représentante des ressources de type familial (RTF) au sein du comité;
- Animation sur l'importance de la saine gestion de la médication au sein des comités de chefs et mise en place de plusieurs moyens pour améliorer cette gestion;
- Élaboration de la procédure de gestion de la médication;
- Révision de la politique de déclaration des incidents et accidents avec les RTF et présentation auprès des RTF d'un guide d'information sur la gestion des risques conçu pour elles;
- Élaboration et dispensation d'une formation aux RI-RTF sur la gestion des risques;
- Adoption et diffusion au personnel d'une procédure d'intervention lors du décès d'un usager hébergé en cours de prestation de service.

Nombre d'événements par gravité et type d'événement 2014-2015

Type d'évènement	Niveau de gravité								
	A	B	C	D	E1	E2	G	ND	Total
Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation	1		1	3	2			1	8
Autres	8	11	13	19	35	9	1	23	119
Bâtiment	1			1				1	3
Chute	1		3	8	20	6		11	49
Effets personnels	1	1							2
Équipement	4	1						1	6
Matériel		3				1		3	7
Médicament			54	1				8	63
Problème de RDM	1	2						4	7
Test diagnostique imagerie						1			1
Total	17	18	71	32	57	17	1	52	265

Définitions de l'échelle de gravité

A – Circonstances ou événements pouvant causer une erreur ou un dommage
B – Erreur intervenue sans atteindre quiconque
C – Erreur qui atteint la personne mais ne lui cause pas de conséquence
D – Personne atteinte, conséquences craintes exigeant surveillance
E1 – Accident avec des conséquences temporaires et exigeant des soins non spécialisés
E2 – Accident avec des conséquences temporaires et nécessitant des soins spécialisés
F - Accident avec des conséquences temporaires exigeant des soins supplémentaires spécialisés
G – Accident résultant en des conséquences permanentes pour la personne
H – Accident nécessitant une intervention pour maintenir la vie
I – Accident ayant contribué ou résultant en la mort de la personne

Mesures prises suivant les analyses des évènements déclarés :

- Analyse des déclarations reliées aux omissions de médicaments. Les constats nous ont permis de faire les ajustements pertinents au sein des équipes de travail et les résultats sont satisfaisants.
- À la suite d'un événement où une usagère s'est blessée gravement en frappant dans une fenêtre de corridor, l'ensemble des fenêtres de corridor du site La Maison a été changé pour des fenêtres plus sécuritaires.
- À la suite d'une tentative de suicide dans la salle de bain du gymnase, nous avons réaffirmé qu'il doit toujours y avoir un surveillant dans la salle de bain lorsqu'un usager s'y trouve. De plus, les usagers n'ont plus accès à la salle d'équipement et aux objets qui s'y trouvent qui peuvent s'avérer dangereux.
- Rappels au sujet de la confidentialité des informations dans les dossiers des usagers et des précautions à prendre avec l'utilisation du « copier-coller » dans les dossiers de fratrie.
- Mise en place d'un registre des irrégularités constatées dans le système clientèle jeunesse qui est remis aux directions cliniques aux fins de suivis.

Analyse de la situation

En 2014-2015, on peut remarquer une légère augmentation du nombre d'incidents et accidents au CJAT. Ceci s'explique notamment par le suivi continu que nous faisons auprès du personnel afin de promouvoir la déclaration des évènements dans une attitude de transparence et de non-culpabilisation. Les déclarations du Centre jeunesse représentent 1,56 % des déclarations de la région. Le Centre jeunesse est performant sur le plan de la divulgation des événements.

Les priorités d'action 2015-2016

Le plan d'action pour la prochaine année prend davantage la forme de défis à relever en considérant l'arrimage des organisations et des missions à l'intérieur du CISSS.

- Poursuivre la promotion de la déclaration des évènements, particulièrement pour les RI-RTF et FAP;
- En collaboration avec le MSSS, poursuivre les travaux menant à mieux définir l'étendue des responsabilités de la mission Protection de la jeunesse en regard de la gestion des risques et en considérant le développement normal d'un enfant;
- Faire la promotion de la gestion des risques dans un contexte de décentralisation de la déclaration directement dans SISSS et en maximiser les retombées.

Comité des usagers

par Élizabeth Pelchat, présidente

Les membres du comité exécutif du comité des usagers	
Élizabeth Pelchat	Présidente
Josée Grandbois	Vice-présidente et secrétaire
Vacant	Trésorière
Josée Lapierre	Responsable de l'acccompagnement des usagers
Christine Hubert	Conseillère
Linda Bechamp	Conseillère

Rencontres du comité

D'avril 2014 à mars 2015, le comité des usagers s'est réuni à 8 reprises pour des séances ordinaires en plus de la tenue d'une assemblée générale annuelle.

Conseil d'administration du CJAT

Deux membres du comité des usagers ont siégé sur le conseil d'administration de l'établissement, soit : mesdames Josée Grandbois et Élizabeth Pelchat.

Comité de vigilance et de la qualité des services

Nommée par le comité des usagers, madame Élizabeth Pelchat siège au comité de vigilance depuis janvier 2012.

Comité de gestion des risques et de la qualité

Il fut impossible de combler le poste de délégué pour le comité de la gestion des risques et de la qualité pour l'année 2014-2015.

AGA de l'Alliance

Au cours de la dernière année, les membres du comité n'ont pas été en mesure de se rendre à la rencontre annuelle de l'Alliance.

Promotion

- Remise à tous les nouveaux usagers du dépliant sur le comité des usagers et le document *L'Hébergement au Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscaminque*;
- Le dépliant est également disponible dans les présentoirs des points de service;
- Distribution lors de la semaine provinciale de promotion des droits des usagers de stylos à bande rétractable sur laquelle on peut lire les droits des usagers;
- Distribution de lanières porte-clés où est inscrite l'adresse courriel pour obtenir des informations sur les droits des usgers;
- Remise de prix de présence et tirage de certificats cadeaux lors de la fête de Noël pour les résidents du site l'Étape, au site La Maison et au foyer de groupe;
- Affiches de sensibilisation au manque de bénévoles au sein du comité des usagers posées dans les salles d'attente des points de service;
- Conception de «flyers» insérés avec les sondages de satisfaction de la clientèle envoyés aux parents et aux jeunes en fin de services;
- Inscription au programme de recherche de bénévoles auprès du Conseil territorial jeunesse.

Accompagnement des usagers

Pour l'année 2014-2015, le comité des usagers a répondu à 7 demandes d'accompagnement d'usagers, et ce, pour diverses raisons : renseignement sur les droits et obligations des usagers, clarification des étapes à franchir à la suite d'une plainte, conseils pour nommer certains malaises vécus à l'intervenant au dossier, explication des étapes à suivre lors d'une insatisfaction et orientation vers la commissaire aux plaintes.

Participation à la Route sans fin 2014

Lors d'une halte sur le parcours de la Route sans fin, le comité des usagers a distribué des collations et breuvages aux participants. Des gourdes à l'effigie du comité des usagers et des résidents ont été distribuées aux usagers participant à la Route sans fin.

Actions prioritaires pour 2014-2015

Pour l'année en cours, le comité des usagers propose les priorités suivantes :

- Recrutement de nouveaux membres;
- Mise à jour de la tenue de dossiers;
- Vérifier la disponibilité de l'outil statistique élaboré par l'Alliance;
- Création de couloirs de communication avec les nouvelles instances du CISSSAT;
- Implication dans la démarche Marketing entamée par le comité des présidents des comités des usagers de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Présence à la rencontre annuelle de l'Alliance;
- Renforcer la présence et l'implication avec le comité des résidents (rencontres, consultations, etc.)
- Utilisation des réseaux sociaux pour promouvoir les droits et obligations des usagers;
- Distribution d'articles et d'outils promotionnels;
- Promouvoir la qualité de vie des usagers.

Comité des résidents

Chacun des services d'hébergement doit mandater un représentant au comité des résidents. Le comité a été animé dans la dernière année par monsieur Gérald Breton.

Depuis avril 2014, six rencontres ont eu lieu au site l'Étape. La directrice des services de réadaptation avec hébergement est présente lors des rencontres. Un membre du comité des usagers est également invité à se joindre aux rencontres.

Les principaux dossiers investis en 2014-2015:

- Participation à l'amélioration des conditions de vie des résidents;
- Participation à l'amélioration des lieux physiques d'hébergement;
- Présentation du dossier; « punaises de lit »;
- Rencontre avec l'équipe visiteuse de l'agrément;
- Rencontre avec la commissaire locale aux plaintes de notre établissement,
- Participation à la préparation de l'activité Route sans fin

Comité des usagers
du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

Conseil multidisciplinaire

par Nathalie Quenneville, présidente

Les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire	
Nathalie Quenneville	Présidente (psychosocial, LSJPA)
Nathalie Potvin	Vice-présidente (psychosocial, LPJ)
France Nickner	Secrétaire (psychosocial, LPJ)
Lana Boissonneault	Conseillère (réadaptation, site L'Étape)
Philippe Leblanc-Rioux	Conseiller (réadaptation, site La Maison)
Sylvie Leblond	Membre désignée par la direction générale (DDPO)
Sylvain Plouffe	Directeur général

Il y a eu 8 rencontres du Comité exécutif en 2014-2015

Bilan des activités du conseil multidisciplinaire

Assemblée générale 2014

En 2014, nous avons fait la promotion des projets cliniques des intervenants des différents points de service. Nous avons aussi eu le privilège d'entendre une conférence avec le Dr Serge Marquis portant sur la gestion de stress; une conférence très appréciée par nos membres. Nous avons eu un excellent taux de participation en plus des membres du CCPAS que nous avons invités à se joindre à nous pour cette portion de la journée.

Avec la venue du CISSS, nous avons remis en question la tenue de notre assemblée annuelle en 2015.. Il nous est apparu toutefois essentiel de boucler cette année avec nos membres et ainsi profiter d'un moment pour se retrouver dans ce moment de transition. Nous allons donc tenir notre journée annuelle le 14 mai 2015 à Val-d'Or.

Avis déposés par l'exécutif

Aucun avis n'a été émis, nous avons toutefois été consultés à plusieurs reprises sur les différents documents cliniques élaborés par la DDPO, notamment le projet pilote de traitement par la zoothérapie, la politique sur l'inspection professionnelle, la révision de certains aspects du code d'éthique et la politique sur la gestion intégrée de la qualité.

Promotion du conseil multidisciplinaire (dossier en continu)

Nous sommes visibles sur le site Internet et nous avons écrit quelques articles dans le journal interne de notre établissement. Les membres se sont assurés d'une visibilité dans chacun des points de service par l'affichage des comptes rendus de réunions du comité exécutif et du plan d'action annuel sur les babillards. Nous avons également distribué des objets promotionnels lors de nos activités.

Café multi

Le Café multi permet aux membres de vivre une activité clinique et d'assurer une présence du conseil multi auprès de ses membres. Nous avons discuté de la venue des CISSS ainsi que la place du conseil multidisciplinaire dans cette nouvelle structure. Nous avons d'autre part reçu la Dre Renée Lamontagne, pédopsychiatre, sur les troubles anxieux chez l'enfant. Cette activité a connu un grand succès.

Représentations

Cathy Trottier s'implique dans le comité de gestion des risques et de la qualité.

Nathalie Quenneville a participé à au comité d'agrément.

Dominic Filteau, Marie-Josée Laliberté et Nathalie Quenneville nous représentent au sein du conseil d'administration de l'établissement.

Rencontres provinciales

Nous avons eu une rencontre avec l'ACJQ et les présidents des conseils multidisciplinaires. Lors de la dernière rencontre, nous avons discuté de notre avenir dans le CISSS et les différentes activités que nous pouvons tenir dans nos régions afin d'amorcer les discussions. On nous suggère de nous rencontrer entre présidents des différents organismes qui formeront le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et d'échanger sur les préoccupations quant à l'avenir des conseils multi, l'appréciation et l'amélioration de la pratique professionnelle dans notre champ de pratique. Une rencontre a eu lieu à cet effet en février et des suites sont à prévoir sous peu.

Conclusion

Depuis quelques années, nous pouvons compter sur une participation active et accrue de nos membres à la journée professionnelle et au café multi. Nous avons été heureux de maintenir l'engouement pour nos activités. Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire avait à cœur de demeurer actif et de trouver de nouvelles idées afin de favoriser l'implication des membres.

La collaboration avec la direction de notre établissement a été transparente et fluide. Nous sommes à même de constater l'importance qu'elle accordait à notre mission, notamment par le fait d'être consultés régulièrement sur des sujets cliniques. Nous tenons à remercier spécifiquement notre directeur général et la directrice du développement professionnel et organisationnel de leur engagement et leur soutien.

Nous croyons que la venue des CISSS apportera des changements sur le plan de la gouverne, mais aussi sur la prestation de services. Nous souhaitons demeurer actifs et présents sur les tables de discussions et faire entendre nos voix et notre expertise dans cette nouvelle aventure.

Conseil
Multidisciplinaire
du Centre jeunesse
de l'Abitibi-Témiscamingue

Conseil consultatif du personnel administratif et de soutien (CCPAS)

par François Bélisle, président

Les membres du comité exécutif du CCPAS	
François Bélisle	Président (agent de communication, direction générale)
Julie Gendron	Vice-présidente (archiviste, DDPO)
Carole Goulet	Secrétaire (agente administrative, DSC)
Annie Ladouceur	Conseillère (agente administrative, DRFMI)
Béatrice Demers	Conseillère (cuisinière, DRFMI) - depuis novembre 2014
Sylvain Plouffe	Directeur général
Nancy Morin	Membre désignée par la direction générale (directrice, DRFMI)

Voici les activités réalisées par le CCPAS en 2014-2015. Valéry Descôteaux-Vallée a annoncé son départ de l'exécutif en fin d'année étant donné qu'elle sera en congé de maternité l'an prochain.

Procédurier pour les agentes administratives des points de service

Madeleine Bernier, agente administrative au point de service de La Sarre pilote ce dossier depuis maintenant deux ans. Avant son départ pour la retraite, elle a complété ses consultations et compilé les résultats et les éléments qui restent à compléter. Le CCPAS fera la demande au comité de direction pour identifier une personne qui pourra prendre la relève, le «faire vivre» et l'intégrer dans SyGED.

Promouvoir et rendre visible le CCPAS

La Jasette a été un médium d'information concernant les activités du CCPAS au cours de l'année. La Semaine du personnel administratif et de soutien constitue un autre moyen de visibilité. Lors de l'AGA, Lucie Descôteaux a manifesté son intérêt pour participer aux consultations menées par la DDPO et le conseil multi sur la refonte du Code d'éthique du CJAT.

Prendre le Virage vert

Le dossier a été pris en charge par Annie Ladouceur accompagnée de Valéry Descôteaux-Vallée, puis de Béatrice Demers. Le CCPAS a ainsi l'intention de sensibiliser les employés du site L'Étape au fait que les bacs pour la destruction de papier ne sont pas là pour le recyclage, mais bien pour les documents sensibles et confidentiels, car leur traitement est facturé au volume. De plus, Béatrice Demers entamera des démarches pour trouver des ustensiles et de la vaiselle qui laissent moins d'empreintes écologiques.

Promouvoir le Défi santé 5/30 (Santé au travail)

Concernant les activités du midi, nous avons poursuivi le Crossfit au site l'Étape tout au long de l'année. Lors de la saison estivale, les activités se sont faites à l'extérieur, si la température le permettait, afin de profiter pleinement du soleil. Tout au long de l'hiver, nous avons continué à encourager les employés à se joindre à nous pour l'entraînement, plusieurs nouvelles personnes se sont greffées au groupe. Lorsque le besoin se faisait sentir, des conseils, tant pour l'entraînement personnel que sur le plan de la nutrition, ont été offerts. Les participants sont conscients que nos conseils proviennent de connaissances personnelles ainsi que de différentes lectures. Si une réponse ne peut leur être offerte pour différentes raisons, il leur est suggéré de consulter des professionnels.

Lors des activités il y a beaucoup de plaisir et de respect mutuel, en espérant que nous aurons la possibilité de poursuivre nos activités encore longtemps.

En matière d'ergonomie, les feuillets d'informations utiles ont été envoyés par courriel par la DRFMI à la suite d'une suggestion faite lors de l'AGA et indiquée dans notre dernier rapport annuel.

Semaine du personnel administratif et de soutien (SPAS)

Un petit journal comprenant des messages de la direction générale et de l'exécutif ainsi que des bons coups partagés par du personnel a été diffusé. Les membres de l'exécutif ont distribué le sac d'épicerie réutilisable à l'ensemble du personnel administratif et de soutien. Le bilan: si l'accueil a été favorable, nous avons réalisé qu'il faudrait, l'an prochain, donner une plus grande signification au cadeau. Il s'agit d'aller plus loin que simplement dire que le sac répondait à notre objectif de « Prendre le virage vert ».
Aussi, nous avons décidé, indépendamment de la création du CISSS, de tenir une SPAS en avril 2015.

Demandes de formation

Suite à la dernière AGA, aucune demande de formation n'a été acheminée étant donné qu'il n'y a eu aucune consultation à cet effet. Cependant, la vice-présidente, Julie Gendron, a été mandatée avec Irène DesRoches, adjointe administrative à la direction générale, pour monter une formation maison sur la gestion du temps. Elle sera inscrite au calendrier de formation des ressources humaines.

Assemblée générale annuelle

Lors de cette journée, 44 personnes étaient présentes. Après le bilan annuel, les changements apportés au processus d'élection 2012 ont été inscrits dans nos règlements généraux. Trois postes étaient à pourvoir. Carole Goulet et Annie Ladouceur ainsi que la nouvelle venue, Béatrice Demers, ont été élues sans opposition. Deux points d'informations ont été tenus: Madeleine Bernier pour le procédurier et Julie Gendron pour le système SyGED. Une plénière, portant sur le projet de loi 10 a été menée par le directeur général Sylvain Plouffe. L'AGA s'est terminée avec la conférence de Michel Gendron sur la gestion du changement, sujet jugé pertinent dans le contexte de la transformation du réseau.

Rencontre provinciale 2014

Une rencontre provinciale s'est tenue au mois de juin, la première depuis 2012. Le besoin de cohésion et le partage d'information ont été au coeur des discussions. Ainsi, les membres ont convenu de communiquer davantage par l'entremise de l'Extranet de l'ACJQ.

En début 2015, des échanges de courriels entre présidents de CCPAS évoquaient l'avenir incertain de cette instance au sein des futurs CISSS étant donné qu'il s'agit d'une création exclusive aux CJ et qui n'est pas intégrée dans la LSSSS comme les conseils multidisciplinaires.

Rencontres de l'exécutif

Tenue de trois rencontres en 2014 et deux en 2015 pour un total de cinq (5). Plusieurs consultations par courriels ont eu lieu.

Les objectifs 2015-2016

- Finaliser les derniers éléments du procédurier pour les agentes administratives des points de service et le rendre disponible sur SyGED.
- Préparer un document de présentation du CCPAS pour la haute gestion du CISSSAT.
- Autres objectifs à définir selon l'avenir du CCPAS.

Conseil consultatif du personnel administratif et de soutien
du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

États financiers

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue ont été complétés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation fidèle, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que les particularités prévues au Manuel de gestion financière édicté en vertu de l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes qu'elle considère nécessaire. Celui-ci fournit l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées adéquatement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par la firme Samson Bélair Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l. dûment mandatée pour ce faire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. La firme Samson Bélair Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Jacques Boissonneault,
président-directeur général du CISSSAT

Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
450, 3e Avenue
Bureau 204
Val-d'Or QC J9P 1S2
Canada
Tél. : 819-825-4101
Téléc. : 819-825-1155
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Aux membres du Conseil d'administration de
Centre Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états des résultats, des surplus cumulés, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), des flux de trésorerie et des résultats du fonds d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes complémentaires pertinentes, sont tirés des états financiers audités du Centre Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'exercice terminé le 31 mars 2015. Nous avons exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans notre rapport daté du 12 juin 2015.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités du Centre Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités, sur la base des critères décrits à l'annexe 1 à la circulaire relative au rapport annuel de gestion codifiée (03.01.61.19) publiée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit («NCA») 810, «Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités du Centre Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux critères décrits à l'annexe 1 à la circulaire relative au rapport annuel de. gestion codifiée (03.01.61.19) publiée par le MSSS.

Notre opinion sans réserve indique que les états financiers audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 12 juin 2015

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A108821

État des résultats

C.J. Abitibi-Témiscamingue 1104-2694 200-00 /

Tous les fonds exercice terminé le 31 mars 2015-AUDITÉE

ÉTAT DES RÉSULTATS

		Budget	Exploitation Ex.courant (R.deP358 C4)	Immobilisations Exercice courant (Note 1)	Total Ex.courant C2+C3	Total Ex. préc
		1	2	3	4	5
REVENUS						
Subventions Agence et MSSS (FI:P408)	1	29 506 461	30 294 761	604 574	30 899 335	29 926 795
Subventions Gouvernement du Canada (FI:P294)	2					
Contributions des usagers	3	1 400 000	1 619 083	XXXX	1 619 083	1 600 250
Ventes de services et recouvrements	4	15 352 063	16 488 522	XXXX	16 488 522	14 339 072
Donations (FI:P294)	5	122 000		160 961	160 961	122 042
Revenus de placement (FI:P302)	6		135 489		135 489	113 133
Revenus de type commercial	7			XXXX		
Gain sur disposition (FI:P302)	8					
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (FI:P302)	11		344		344	296 138
TOTAL (L.01 à L.11)	12	46 380 524	48 538 199	765 535	49 303 734	46 397 430
CHARGES						
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	13	27 805 839	27 572 573	XXXX	27 572 573	26 344 295
Médicaments	14	21 000	22 712	XXXX	22 712	18 769
Produits sanguins	15			XXXX		
Fournitures médicales et chirurgicales	16	4 000	2 652	XXXX	2 652	6 324
Denrées alimentaires	17	437 000	453 561	XXXX	453 561	390 823
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles	18	11 739 332	13 628 067	XXXX	13 628 067	11 864 234
Frais financiers (FI:P325)	19	133 000		124 241	124 241	131 740
Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations	20	420 045	326 620	62 093	388 713	274 367
Créances douteuses	21		188 331	XXXX	188 331	155 368
Loyers	22	441 781	465 122	XXXX	465 122	454 449
Amortissement des immobilisations (FI:P422)	23	550 000	XXXX	579 201	579 201	549 561
Perte sur disposition d'immobilisations (FI:P420, 421)	24		XXXX			
	25	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	26	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (FI:P325)	27	4 819 856	5 384 986		5 384 986	5 529 750
TOTAL (L.13 à L.27)	28	46 371 853	48 044 624	765 535	48 810 159	45 719 680
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.28)	29	8 671	493 575	0	493 575	677 750

Note 1: la colonne 3 s'applique aux établissements publics seulement

AS-471 - Rapport financier annuel Gabarit LPRG-2015.1.0 Révisée: 2013-2014

Timbre valideur: 2015-06-12 10:39:09 Rapport V 1.0

État des surplus (déficits) cumulés

C.J. Abitibi-Témiscamingue 1104-2694 202-00 /

Tous les fonds exercice terminé le 31 mars 2015-AUDITÉE

ÉTAT DES SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS

		Fonds Exploitation Ex.courant 1	Fonds Immobilisations Ex.courant 2	Total Ex.courant (C1+C2) 3	Total Ex.préc. 4	Notes
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	6 588 222	81 997	6 670 219	5 992 469	
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (préciser)	2					
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures (préciser)	3				XXXX	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT REDRESSÉS (L.01 à L.03)	4	6 588 222	81 997	6 670 219	5 992 469	
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	5	493 575		493 575	677 750	
Autres variations:						
Transferts interétablissements (préciser)	6					
Transferts Interfonds (préciser)	7					
Autres éléments applicables aux établissements privés conventionnés (préciser)	8		XXXX			
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	
TOTAL DES AUTRES VARIATIONS (L.06 à L.09)	10					
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN (L.04 + L.05 + L.10)	11	7 081 797	81 997	7 163 794	6 670 219	
Constitués des éléments suivants:						
Affectations d'origine externe	12	XXXX	XXXX			
Affectations d'origine interne	13	XXXX	XXXX			
Solde non affecté (L.11 - L.12 - L.13)	14	XXXX	XXXX	7 163 794	6 670 219	
TOTAL (L.12 à L.14)	15	XXXX	XXXX	7 163 794	6 670 219	

AS-471 - Rapport financier annuel Gabarit LPRG-2015.1.0 Révisée: 2013-2014

Timbre valideur: 2015-06-12 10:39:09 Rapport V 1.0

État de la situation financière

C.J. Abitibi-Témiscamingue 1104-2694 204-00 /

Tous les fonds exercice terminé le 31 mars 2015-AUDITÉE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	FONDS	Exploitation	Immobilisations	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.
		1	2	3	4
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse (découvert bancaire)	1	13 498 784		13 498 784	12 259 471
Placements temporaires	2				
Débiteurs - Agence et MSSS (FE:P362, FI:P408)	3	511 879	42 384	554 263	1 142 333
Autres débiteurs (FE:P360, FI: P400)	4	449 450		449 450	597 204
	5	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Créances interfonds (dettes interfonds)	6	77 167	(77 167)	0	
Subvention à recevoir (perçue d'avance) - réforme comptable (FE:P362, FI:P408)	7	2 854 908	(870 587)	1 984 321	1 704 723
Placements de portefeuille	8				
Frais reportés liés aux dettes	9	XXXX	8 833	8 833	2 714
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	11	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P360, FI: P400)	12				
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (L.01 à L.12)	13	17 392 188	(896 537)	16 495 651	15 706 445
PASSIFS					
Emprunts temporaires (FE: P365, FI: P403)	14		22 391	22 391	594 996
Créditeurs - Agence et MSSS (FE: P362, FI: P408)	15				
Autres créditeurs et autres charges à payer (FE: P361, FI: P401)	16	3 766 178		3 766 178	3 705 339
Avances de fonds en provenance de l'agence - enveloppes décentralisées	17	XXXX	890 464	890 464	367 853
Intérêts courus à payer (FE: P361, FI: P401)	18		42 384	42 384	55 049
Revenus reportés (FE: P290 et 291, FI: P294)	19	3 132 422	2 180 155	5 312 577	5 417 301
	20	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Dettes à long terme (FI: P403)	21	XXXX	3 620 077	3 620 077	2 867 112
Passifs environnementaux (FI: P401)	22	XXXX			
Passif au titre des avantages sociaux futurs (FE: P363)	23	3 696 689	XXXX	3 696 689	3 453 788
	24	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P361, FI: P401)	25	47 454		47 454	111 456
TOTAL DES PASSIFS (L.14 à L.25)	26	10 642 743	6 755 471	17 398 214	16 572 894
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)(L.13 - L.26)	27	6 749 445	(7 652 008)	(902 563)	(866 449)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (FI: P420, 421, 422)	28	XXXX	7 734 005	7 734 005	7 479 584
Stocks de fournitures (FE: P360)	29		XXXX		9 872
Frais payés d'avance (FE: P360, FI: P400)	30	332 352		332 352	47 212
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS (L.28 à L.30)	31	332 352	7 734 005	8 066 357	7 536 668
CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT	32		XXXX		
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS (L.27 + L.31 - L.32)	33	7 081 797	81 997	7 163 794	6 670 219

Obligations contractuelles (pages 635-00 à 635-03) et PPP (638-01 et 638-02)

Éventualités (pages 636-01 et 636-02)

Colonne 2: Établissements publics seulement

Ligne 06, Colonne 3: Le montant doit être égal à zéro

Ligne 32: applicable aux établissements privés seulement

AS-471 - Rapport financier annuel Gabarit LPRG-2015.1.0 Révisée: 2014-2015

Timbre valideur: 2015-06-12 10:39:09 Rapport V 1.0

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

C.J. Abitibi-Témiscamingue 1104-2694 206-00 /

Tous les fonds exercice terminé le 31 mars 2015-AUDITÉE

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

		Budget	Fonds Exploitation	Fonds Immobilisations	Total - Ex.Courant (C2+C3)	Total - Ex.Précédent
		1	2	3	4	5
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	(866 449)	6 531 138	(7 397 587)	(866 449)	(2 040 663)
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures	2					577 472
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures	3					XXXX
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT REDRESSÉ (L.01 à L.03)	4	(866 449)	6 531 138	(7 397 587)	(866 449)	(1 463 191)
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (P.200, L.29)	5	8 671	493 575		493 575	677 750
VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS:						
Acquisitions (FI:P421)	6	(600 000)	XXXX	(833 622)	(833 622)	(627 584)
Amortissement de l'exercice (FI:P422)	7	560 000	XXXX	579 201	579 201	549 561
(Gain)/Perte sur dispositions (FI:P208)	8		XXXX			
Produits sur dispositions (FI:P208)	9		XXXX			
Réduction de valeurs (FI:P420, 421-00)	10		XXXX			
	11	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	12	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	13	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS (L.06 à L.13)	14	(40 000)	XXXX	(254 421)	(254 421)	(78 023)
VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE:						
Acquisition de stocks de fournitures	15			XXXX		
Acquisition de frais payés d'avance	16	(47 000)	(332 352)		(332 352)	(47 212)
Utilisation de stocks de fournitures	17		9 872	XXXX	9 872	
Utilisation de frais payés d'avance	18	45 000	47 212		47 212	44 227
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE (L.15 à L.18)	19	(2 000)	(275 268)		(275 268)	(2 985)
Autres variations des surplus (déficits) cumulés	20					
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.05 + L.14 + L.19 + L.20)	21	(33 329)	218 307	(254 421)	(36 114)	596 742
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN (L.04 + L.21)	22	(899 778)	6 749 445	(7 652 008)	(902 563)	(866 449)

AS-471 - Rapport financier annuel Gabarit LPRG-2015.1.0 Révisée: 2013-2014

Timbre valideur: 2015-06-12 10:39:09 Rapport V 1.0

État des flux de trésorerie

C.J. Abitibi-Témiscamingue 1104-2694 208-00 /

Tous les fonds exercice terminé le 31 mars 2015 - AUDITÉE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Surplus (déficit) de l'exercice	1	493 575	677 750
ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE:			
Provisions liées aux placements de portefeuille et garanties de prêts	2		
Stocks de fournitures et frais payés d'avance	3	(275 268)	(2 985)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	4		
Perte (gain) sur disposition de placements de portefeuille	5		
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations:			
- Gouvernement du Canada	6		
- Autres	7		
Amortissement des immobilisations	8	579 201	549 561
Réduction pour moins-value des immobilisations	9		
Amortissement des frais d'émission et de gestion liés aux dettes	10	2 375	1 356
Amortissement de la prime ou escompte sur la dette	11		
Subvention à recevoir - réforme comptable - immobilisations	12	(304 574)	(135 453)
Autres	13		
TOTAL DES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE (L.02 à L.13)	14	1 734	412 479
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement	15	1 397 266	2 454 673
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (L.01 + L.14 + L.15)	16	1 892 575	3 544 902
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Acquisitions d'immobilisations	17	(833 622)	(627 584)
Produits de disposition d'immobilisations	18		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS (L.17 + L.18)	19	(833 622)	(627 584)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Variation des placements temporaires	20		
Placements de portefeuille effectués	21		
Produits de disposition de placements de portefeuille	22		
Placements de portefeuille réalisés	23		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (L.20 à L.23)	24		

AS-471 - Rapport financier annuel Gabarit LPRG-2015.1.0 Révisée: 2014-2015

Timbre valideur: 2015-06-12 10:39:09 Rapport V 1.0

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dettes à long terme:			
Emprunts effectués - Dettes à long terme	1	1 404 354	
Emprunts effectués - Refinancement de dettes à long terme	2		
Emprunts remboursés - Dettes à long terme	3	(163 599)	(160 154)
Emprunts remboursés - Refinancement de dettes à long terme	4	(487 790)	
Capitalisation de l'escompte et de la prime sur la dette	5		
Variation des emprunts temporaires - fonds d'exploitation	6		
Emprunts temporaires - fonds d'immobilisations:			
Emprunts temporaires effectués - fonds d'immobilisations	7	367 603	163 838
Emprunts temporaires effectués - Refinancement fonds d'immobilisations	8		
Emprunts temporaires remboursés - fonds d'immobilisations	9	(23 645)	(171 549)
Emprunts temporaires remboursés - Refinancement fonds d'immobilisations	10	(916 563)	
Variation du Fonds d'amortissement du gouvernement	11		
Autres	12		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (L.01 à L.12)	13	180 360	(167 865)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (P.208-00, L.16 + L.19 + L.24 + P.208-01, L.13):	14	1 239 313	2 749 453
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	15	12 259 471	9 510 018
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (L.14 + L.15)	16	13 498 784	12 259 471
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT:			
Encaisse	17	13 498 784	12 259 471
Placements dont l'échéance n'excède pas 3 mois	18		
TOTAL (L.17 + L.18)	19	13 498 784	12 259 471

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS RELIÉS AU FONCTIONNEMENT:			
Débiteurs - Agence et MSSS	1	588 071	(570 795)
Autres débiteurs	2	147 754	1 999 298
Subvention à recevoir - réforme comptable - avantages sociaux futurs	3	24 976	19 915
Frais reportés liés aux dettes	4	(8 495)	
Autres éléments d'actifs	5		
Créditeurs - Agence et MSSS	6		
Autres créditeurs et autres charges à payer	7	60 839	212 480
Avances en provenance de l'agence - enveloppes décentralisées	8	522 611	209 075
Intérêts courus à payer	9	(12 665)	(3 833)
Revenus reportés	10	(104 724)	573 746
Passifs environnementaux	11		
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	12	242 901	14 435
Autres éléments de passifs	13	(64 002)	352
TOTAL DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS RELIÉS AU FONCTIONNEMENT (L.01 à L.13)	14	1 397 266	2 454 673
AUTRES RENSEIGNEMENTS:			
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs au 31 mars	15	13 362	
Produits de disposition d'immobilisations inclus dans les débiteurs au 31 mars	16		
Autres éléments n'affectant pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie	17		
Intérêts:			
Intérêts créditeurs (revenus)	18	135 489	113 133
Intérêts encaissés (revenus)	19	135 489	113 133
Intérêts débiteurs (dépenses)	20	121 867	129 425
Intérêts déboursés (dépenses)	21	134 532	133 258
Placements temporaires:			
Échéance inférieure ou égale à 3 mois:			
-Solde au 31 mars de l'exercice précédent	22		
-Solde au 31 mars de l'exercice courant	23		
Échéance supérieure à 3 mois:			
-Solde au 31 mars de l'exercice précédent	24		
-Placements effectués	25		
-Placements réalisés	26		
-Solde au 31 mars de l'exercice courant (L.24 + L.25 - L.26)	27		

État des résultats

C.J. Abitibi-Témiscamingue 1104-2694 358-00 /

Fonds d'exploitation exercice terminé le 31 mars 2015 - AUDITÉE

ÉTAT DES RÉSULTATS

		Budget	Activités principales	Activités accessoires	Total (C2+C3)	Exercice précédent
		1	2	3	4	5
REVENUS						
Subventions Agence et MSSS (P362)	1		30 294 761		30 294 761	29 320 552
Subventions Gouvernement du Canada (C2:P290/C3:P291)	2					
Contributions des usagers (P301)	3		1 619 083	XXXX	1 619 083	1 600 250
Ventes de services et recouvrements (P320)	4		16 488 522	XXXX	16 488 522	14 339 072
Donations (C2:P290/C3:P291)	5					
Revenus de placement (P302)	6		135 489		135 489	113 133
Revenus de type commercial (P351)	7		XXXX			
Gain sur disposition (P302)	8					
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (P302)	11		344		344	296 138
TOTAL (L.01 à L.11)	12		48 538 199		48 538 199	45 669 145
CHARGES						
Salaires, avantages sociaux et charges sociales (C2:P320/C3:P351)	13		27 572 573		27 572 573	26 344 295
Médicaments (P750)	14		22 712	XXXX	22 712	18 769
Produits sanguins	15			XXXX		
Fournitures médicales et chirurgicales (P755)	16		2 652	XXXX	2 652	6 324
Denrées alimentaires	17		453 561	XXXX	453 561	390 823
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles (P650)	18		13 628 067	XXXX	13 628 067	11 864 234
Frais financiers (P325)	19			XXXX		
Entretien et réparations (C2:P650 c/a 7800)	20		326 620		326 620	227 383
Créances douteuses (C2:P301)	21		188 331		188 331	155 368
Loyers	22		465 122		465 122	454 449
	23	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (P325)	24		5 384 986		5 384 986	5 529 750
TOTAL (L.13 à L.24)	25		48 044 624		48 044 624	44 991 395
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.25)	26		493 575		493 575	677 750

AS-471 - Rapport financier annuel Gabarit LPRG-2015.1.0 Révisée: 2013-2014

Timbre valideur: 2015-06-12 10:39:09 Rapport V 1.0

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 - STATUT ET NATURE DES OPÉRATIONS

L'établissement est constitué en corporation par lettres patentes sous l'autorité de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) le 22 juillet 1996. Il a pour mandat d'offrir des services en lien avec le programme jeunes en difficulté.

Le siège social du centre est situé à Val-d'Or. Les points de service sont répartis dans l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'établissement n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

a) Réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (2015, chapitre 1) qui entre en vigueur le 1er avril 2015, entraînera une modification de l'organisation et de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux par la création, pour chaque région socio-sanitaire visée, d'un ou de centres intégrés de santé et de services sociaux ou d'un ou de centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, issu(s) de la fusion de l'agence de la santé et des services sociaux et d'établissements publics de la région.

Ainsi, l'établissement est fusionné avec le Centre intégré de santé et service sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue qui jouit de tous ses droits, acquiert tous ses biens, assume toutes ses obligations et poursuit toutes ses procédures sans reprise d'instance

NOTE 2 - DESCRIPTION DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Référentiel comptable

Aux fins de la préparation du présent rapport financier annuel, l'établissement utilise prioritairement le *Manuel de gestion financière* établi par le ministère de la Santé et des Services sociaux, tel que prescrit par l'article 477 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2).

Ces directives sont conformes aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public*, à l'exception des éléments suivants :
Les immeubles loués auprès de la Société immobilière du Québec (SIQ) sont comptabilisés comme une location-exploitation au lieu d'une location-acquisition, ce qui n'est pas conforme à la note d'orientation no 2 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;

Pour toute situation pour laquelle le *Manuel de gestion financière* ne contient aucune directive, l'établissement se réfère au *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Par conséquent, les états financiers inclus dans le présent rapport financier annuel sont conformes aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public sauf pour l'élément mentionné ci-haut.

b) Utilisation d'estimations

La préparation du rapport financier annuel exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, la présentation d'éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les présents états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels des estimations ont été utilisées et des hypothèses formulées sont *: la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la subvention à recevoir – réforme comptable, la provision relative à l'assurance salaire, les créances irrécouvrables.*

Au moment de la préparation du rapport financier annuel, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Cependant, les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

c) Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est utilisée tant pour l'information financière que pour les données quantitatives non financières.

Ainsi, les opérations et les faits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils ont lieu, sans égard au moment où ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

d) Périmètre comptable

Le périmètre comptable de l'établissement comprend toutes les opérations, activités et ressources qui sont sous son contrôle, excluant tous les soldes et opérations relatifs aux biens en fiducie détenus.

e) Revenus

Les subventions gouvernementales du Québec et du Canada, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et que l'établissement bénéficiaire a rencontré tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que l'établissement bénéficiaire doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications de l'établissement bénéficiaire qui donnent lieu à une obligation répondant à la définition de passif à la date des états financiers, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passés aux résultats au fur et à mesure que l'établissement bénéficiaire rencontre les stipulations.

Une subvention pluriannuelle en provenance d'un ministère, d'un organisme budgétaire ou d'un fonds spécial n'est dûment autorisée par le Parlement que pour la partie pourvue de crédits au cours de l'exercice ou figurant au budget de dépenses et d'investissement voté annuellement par l'Assemblée nationale, respectivement, tel que stipulé dans la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux et certains autres transferts* (chapitre S-37.01).

Les sommes en provenance d'une entité hors périmètre comptable gouvernemental sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont utilisées aux fins prescrites en vertu d'une entente (nature de

la dépense, utilisation prévue ou période pendant laquelle les dépenses devront être engagées). Les sommes reçues avant qu'elles ne soient utilisées doivent être présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que lesdites sommes soient utilisées aux fins prescrites dans l'entente.

Lorsque les sommes reçues excèdent les coûts de la réalisation du projet ou de l'activité, selon les fins prescrites à l'entente, cet excédent doit être inscrit comme revenu dans l'exercice au cours duquel le projet ou l'activité est terminé, sauf si l'entente prévoit l'utilisation du solde, le cas échéant, à d'autres fins prescrites. De même, si une nouvelle entente écrite est conclue entre les parties, il est possible de comptabiliser un revenu reporté, si cette entente prévoit les fins pour lesquelles le solde doit être utilisé.

f) Revenus provenant des usagers

Les revenus provenant des usagers sont diminués des déductions, des exonérations et des exemptions accordées à certains de ceux-ci.

g) Revenus d'intérêts

Les intérêts gagnés sur l'encaisse et les placements sont partie intégrante de chacun des fonds et, dans le cas spécifique du fonds d'exploitation, sont répartis entre les activités principales et les activités accessoires.

h) Autres revenus

Les sommes reçues par don, legs, subvention ou autre forme de contribution sans condition rattachée, à l'exception des sommes octroyées par le gouvernement fédéral ou du Québec et ses ministères ou par des organismes dont les dépenses de fonctionnement sont assumées par le fonds consolidé du revenu sont comptabilisées aux revenus des activités principales dès leur réception et sont présentées à l'état des résultats du fonds d'exploit

i) Salaires, avantages sociaux et charges sociales

Les charges relatives aux salaires, avantages sociaux et charges sociales sont constatées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un décaissement.

En conséquence, les obligations découlant de ces charges courues sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux charges de l'exercice

j) Charges inhérentes aux ventes de services

Les montants de ces charges sont déterminés de façon à égaler les montants des revenus correspondants.

k) Instruments financiers

En vertu de l'article 295 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le ministère de la Santé et des Services sociaux prescrit le format du rapport financier annuel applicable aux établissements. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, le MSSS a convenu de ne pas y inclure l'état des gains et pertes de réévaluation requis par la norme comptable sur les instruments financiers. En effet la très grande majorité des entités du réseau de la santé et des services sociaux ne détiennent pas d'instrument financier devant être évalué à la juste valeur considérant les limitations imposées par cette loi. De plus, les données financières des établissements et des agences sont consolidées dans les états financiers du gouvernement du Québec, lequel

n'appliquera la nouvelle norme sur les instruments financiers qu'à partir de l'exercice financier ouvert le 1er avril 2016.

En vertu de l'article 477, le ministère de la Santé et des Services sociaux met à jour un Manuel de gestion financière, lequel présente les principes directeurs applicables par les entités du réseau relativement à la comptabilisation et la présentation de leurs données dans le rapport financier annuel. Conformément à ces directives, les instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués au coût ou au coût après amortissement au lieu de leur juste valeur, comme le veut la norme comptable. De plus, les frais d'émission liés aux emprunts sont comptabilisés à titre de frais reportés et sont amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire, au lieu d'être amortis selon la méthode du taux effectif et inclus dans le montant dû de la dette à laquelle ils se rapportent.

Par conséquent, l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs - Agences et MSSS, les autres débiteurs, les placements de portefeuilles sont classés dans la catégorie d'actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les emprunts temporaires, les créditeurs - Agences et MSSS, les autres créditeurs et autres charges à payer excluant les charges sociales et taxes à payer, les avances de fonds en provenance de l'agence-enveloppes décentralisées, les intérêts courus à payer, les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

i. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, le découvert bancaire le cas échéant, et les placements temporaires

ii. Débiteurs

Les débiteurs sont présentés à leur valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La charge pour créances douteuses est comptabilisée aux charges non réparties de l'exercice.

iii. Frais d'émission, escompte et prime liés aux emprunts

Les frais d'émission liés aux emprunts sont comptabilisés à titre de frais reportés et sont amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

L'escompte et la prime sur emprunts sont comptabilisés à titre de frais ou de revenus reportés respectivement et sont amortis selon le taux effectif de chaque emprunt.

iv. Créditeurs et autres charges à payer

Tout passif relatif à des travaux effectués, des marchandises reçues ou des services rendus doit être comptabilisé aux créditeurs et autres charges à payer.

v. Dettes à long terme

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé lors de l'émission et ils sont ajustés annuellement de l'amortissement de l'escompte ou de la prime.

vi. Dettes subventionnées par le gouvernement du Québec

Les montants reçus pour pourvoir au remboursement des dettes subventionnées à leur échéance sont comptabilisés aux résultats du fonds auquel ils se réfèrent. Il en est de même pour les remboursements qui sont effectués directement aux créanciers par le ministère des Finances du Québec.

De plus, un ajustement annuel de la subvention à recevoir ou perçue d'avance concernant le financement des immobilisations à la charge du gouvernement est comptabilisé aux revenus de l'exercice du fonds d'immobilisations. Cet ajustement est déterminé par l'établissement à son rapport financier annuel.

l) Passifs au titre des avantages sociaux futurs

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs comprennent principalement les obligations découlant de : l'assurance salaire ainsi que des congés de maladie et de vacances cumulés. Les autres avantages sociaux comprennent les droits parentaux

i. Provision pour assurance-salaire

Les obligations découlant de l'assurance-salaire sont évaluées annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, par le biais de l'une des deux méthodes suivantes. La méthode par profil est généralement utilisée, laquelle est basée sur les dossiers observés en assurance salaire en tenant compte des facteurs tels que le sexe, le groupe d'âge, le regroupement d'emploi, le groupe de diagnostics, l'écart entre l'année financière du paiement et celle d'ouverture du dossier. Lorsque l'information nécessaire pour cette méthode n'est pas disponible, la méthode dite globale basée sur la moyenne des dépenses des trois demières années est alors employée. Ces obligations ne sont pas actualisées. La variation annuelle est constatée dans les charges non réparties.

ii. Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances des employés sont estimées à partir des heures cumulées au 31 mars 2015 et des taux horaires prévus en 2015-2016. Elles ne sont pas actualisées car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

iii. Provision pour congés de maladie

Le personnel à temps régulier bénéficie annuellement de 9,6 jours de congés de maladie. Les journées non utilisées sont payables 1 fois par année, soit en décembre. La provision inclut donc les journées non utilisées depuis le paiement jusqu'au 31 mars.

Les obligations découlant des congés de maladie années courantes sont évaluées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation telle que décrite

précédemment et de l'utilisation des journées de maladie par les employés, selon les taux horaires prévus en 2015-2016. Elles ne sont pas actualisées car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

iv. Régime de retraite

Les membres du personnel de l'établissement participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. La comptabilité de régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que l'établissement ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Les cotisations de l'exercice envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et ne sont pas présentées au rapport financier annuel.

m) Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers comptabilisées au coût, lequel comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement. Elles sont amorties selon la méthode linéaire selon leur durée de vie utile, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis.

Les différentes catégories d'immobilisations et leur durée de vie utile sont :

Catégorie	Durée
Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail (max. 10 ans)
Matériels et équipements	3 à 15 ans
Équipements spécialisés	10 à 25 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	10 ans
Location-acquisition	Sur la durée du bail ou de l'entente

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne sont pas amorties avant leur mise en service.

n) Stocks de fourniture

Les stocks de fourniture sont des actifs non financiers évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont consommés.

o) Frais payés d'avance

Les frais payés sont des actifs non financiers présentant des déboursés effectués avant la fin de l'année financière pour des services à recevoir au cours du ou des prochains exercices financiers. Ils sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel l'établissement consomme effectivement le servi.

p) Comptabilité par fonds

Pour les fins de présentation du rapport financier annuel, les établissements utilisent un fonds d'exploitation et un fonds d'immobilisations. Les opérations et les soldes sont présentés dans leurs états financiers respectifs. La comptabilité des établissements est tenue de façon à identifier les comptes rattachés à chaque fonds, en respectant les principes et particularités suivants:

Le fonds d'exploitation : fonds regroupant les opérations courantes de fonctionnement (activités principales et accessoires);

Le fonds d'immobilisations : fonds regroupant les opérations relatives aux immobilisations, aux passifs environnementaux, aux dettes à long terme, aux subventions et à tout autre mode de financement se rattachant aux immobilisations.

q) Prêts interfonds

Les prêts interfonds entre le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ne comportent aucune charge d'intérêts. Aucuns frais de gestion ne peuvent être chargés par le fonds d'exploitation au fonds d'immobilisations.
Les intérêts gagnés sur l'encaisse et les placements, réalisés à partir d'un solde prêté, appartiennent au fonds prêteur.

r) Classification des activités

La classification des activités d'un établissement tient compte des services qu'il peut fournir dans la limite de ses objets et pouvoirs et de ses sources de financement. Les activités sont classées en deux groupes :

Activités principales : les activités principales comprennent les opérations qui découlent de la prestation des services qu'un établissement est appelé à fournir et qui sont essentielles à la réalisation de sa mission dans le cadre de son budget de fonctionnement approuvé par l'agence;

Activités accessoires : les activités accessoires comprennent les services qu'un établissement rend, dans la limite de ses objets et pouvoirs, en sus de la prestation de services qu'il est appelé à fournir.

Les activités accessoires se subdivisent en activités complémentaires et en activités de type commercial :

Les activités accessoires complémentaires sont celles qui n'ont pas trait à la prestation de services reliés à la mission de l'établissement. Elles peuvent toutefois constituer un apport au réseau de la santé et des services sociaux. Les fonds nécessaires à l'autofinancement de ces opérations proviennent de l'agence, d'autres ministères, de régies gouvernementales,
d'organismes publics, etc.;

Les activités accessoires de type commercial regroupent toutes les activités de type commercial. Elles ne sont pas reliées directement à la prestation de services aux usagers.

s) Centres d'activités

En complément de la présentation de l'état des résultats par nature des charges, et à moins de dispositions spécifiques, la plupart des charges engagées par les établissements dans le cadre de leurs activités principales et accessoires sont réparties par objet dans des centres d'activités. Chacun de ces centres est une entité regroupant des charges relatives à des activités ayant des caractéristiques et des objectifs similaires eu égard aux services rendus par l'établissement. Certains centres d'activités sont subdivisés en sous-centres.

Unités de mesure

Une unité de mesure est une donnée quantitative et non financière, compilée de façon spécifique pour un centre ou un sous-centre d'activités donné dans le but de fournir une indication de son niveau d'activités. Elle représente un coût unitaire relié aux coûts directs nets ajustés soit de production de produits ou de services, soit de consommation.

t) Avoir propre

L'avoir propre correspond aux surplus (déficits) cumulés du fonds d'exploitation et est constitué des montants grevés et non grevés d'affectations. Il comprend les résultats des activités principales et accessoires.

NOTE 3-MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE BUDÉGTAIRE

En vertu des articles 3 et 4 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (chapitre E-12.0001), un établissement doit maintenir l'équilibre entre ses revenus et ses dépenses en cours d'exercice financier et ne doit pas encourir de déficit en fin d'année financière.

Selon les résultats fournis à la page 200 du rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice clos le 31 mars 2015, l'établissement a respecté cette obligation légale.

NOTE 4 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) sont préparées selon les mêmes conventions comptables que les données réelles et pour le même ensemble d'activités et d'opérations.

Elles représentent les données budgétaires adoptées initialement par le conseil d'administration le 2 juillet 2014.

NOTE 5- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'établissement ne détenait pas au 31 mars 2015 et n'a pas détenu au cours de l'exercice d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent, il n'y a pas de gain ou perte de réévaluation.

a) Amortissement des frais reportés liés au dettes

Selon la pratique actuelle les frais reportés liés aux dettes sont amortis selon la méthode du taux linéaire. Cependant, selon le chapitre SP 3450 Instruments financiers, la méthode du taux effectif aurait dû être utilisée.

L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif est sans impact important sur les résultats d'opération et la situation financière.

NOTE 6- DETTES À LONG TERME

	Exercice courant	Exercice précédent
Billet à terme contracté auprès du Fonds de financement en 2014, d'une valeur nominale de 916 563 $, au taux effectif de 3,058 %, garanti par le gouvernement, remboursable par mensualité de 59 255 $, échéant en 2024.	916 563	-
Billet à terme contracté auprès du Fonds de financement en 2014, d'une valeur nominale de 487 791 $, au taux effectif de 2,49 %, garanti par le gouvernement, remboursable par mensualité de 69 684 $, échéant en 2022.	487 791	-
Billets à terme contractés auprès de Financement-Québec pour un montant total de 1 416 260 $, à un taux moyen pondéré de 4.03 %, garantie par le gouvernement, remboursables mensuellement par versement de 56 650$, échéant en 2015.	1 076 358	1 133 008
Billets à terme contractés auprès de Financement-Québec pour un montant total de 1 356 387 $, à un taux moyen pondéré de 2.82 %, garantie par le gouvernement, remboursables mensuellement par versement de 54 255 $, échéant en 2016.	1 139 365	1 193 621
Emprunt garantie par hypothèque remboursable par versements mensuels, au taux de 6.87 %	-	540 483
Total	3 620 077	2 867 112

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au 31 mars 2015, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :

	$
2015-2016	1 259 552
2016-2017	1 214 050
2017-2018	128 939
2018-2019	128 939
2019-2020	128 939
2020-2021 et subséquents	759 658
Total	3 620 077

NOTE 7-PASSIFS AUX TITRES DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les principales hypothèses utilisées sont :

	Exercice courant	Exercice précédent
Pour les provisions relatives aux congés de maladie-années courantes et de vacances :		
Taux moyen de croissance de la rémunération	0 %	2 %
Inflation	1 %	
Accumulation des congés de vacances et maladie pour les salariés	9,43 %	9,43 %
Accumulation des congés de vacances pour les cadres et hors-cadre	8,65 %	8,65 %

Note 8-IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'information détaillée sur le coût et l'amortissement cumulé, les constructions et développements en cours, immobilisations reçues par donation ou pour une valeur symbolique, les frais financiers capitalisés durant l'exercice, les immobilisations acquises par le biais d'entente de partenariat public-privé sont présentés respectivement aux pages 420-00 à 422-00 du AS-471.

Les travaux en cours ne sont pas amortis car ils ne sont pas en service.

Note 9-Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités, l'établissementest exposé à divers risques financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion des risques qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels sur les résultats:

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière.

Les instruments financiers qui exposent l'établissement au risque de crédit sont l'encaisse (découvert bancaire), les placements temporaires, les débiteurs - Agences et MSSS, les autres débiteurs, la subvention à recevoir (perçue d'avance) – réforme comptable ainsi que les placements de portefeuille. L'exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable de ces postes présentée à titre d'actifs financiers à l'état de la situation financière :

	Exercice courant	Exercice précédent
Encaisse (découvert bancaire)	13 498 784	12 259 471
Débiteurs - Agences et MSSS	554 263	1 142 333
Autres débiteurs	449 450	597 204
Subvention à recevoir (perçue d'avance) – réforme comptable	1 984 321	1 704 723
Total	16 486 818	15 700 731

Le risque de crédit associé à l'encaisse et aux placements temporaires est réduit au minimum. En effet, l'établissement s'assure que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements liquides de façon sécuritaire et diversifiée auprès d'institutions financières jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales, afin d'en retirer un revenu d'intérêt raisonnable selon les taux d'intérêt en vigueur.

Le risque de crédit associé aux débiteurs – Agences et MSSS ainsi qu'à la subvention à recevoir (perçue d'avance)-réforme comptable et est faible puisque ces postes sont constitués de contributions à recevoir confirmées par le gouvernement du Québec et l'agence qui ou jouissent d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Ces sommes sont principalement reçues dans les 90 jours suivant la fin d'exercice.

Le risque de crédit lié aux autres débiteurs est faible car il comprend des sommes à recevoir de diverses compagnies d'assurances, de la RAMQ, de la CSST ,d'autres établissemnts du réseau de la santé et des services sociasux qui jouissent d'une bonne qualité de crédit, ainsi que des usagers eux-mêmes, ayant reçu des soins.

Afin de réduire ce risque, l'établissement s'assure d'avoir l'information complète sur les différents autres débiteurs afin de les facturer en temps opportun. Il fait parvenir des états de compte aux retardataires et achemine les comptes en souffrance à une agence de collection. Il analyse régulièrement le solde des comptes à recevoir et constitue une provision pour créances douteuses adéquate, lorsque nécessaire, en basant leur valeur de réalisation estimative, compte tenu des pertes de crédit potentielles, sur l'expérience, l'historique de paiement, la situation financière du débiteur et l'âge de la créance. Au 31 mars 2015, les sommes à recevoir d'entités gouvernementales représentaient 60 % pour le présent exercice et 46 % pour l'exercice antérieur du montant total recouvrable.

La chronologique des autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 31 mars se détaille comme suit :

	Exercice courant	Exercice précédent
Autres débiteurs non en souffrance	170 251	374 824
Autres débiteurs en souffrance :		
Moins de 30 jours	147 938	144 917
De 30 à 59 jours	73 261	27 377
De 60 à 119 jours	133 290	348 159
De 120 jours et plus	320	2 759
Sous-total	443 269	523 212
Provision pour créances douteuses	164 070	322 981
Sous-total	279 199	200 231
Total des autres débiteurs	449 450	575 055

La variation de l'exercice de la provision pour créances douteuses s'explique comme suit :

	Exercice courant	Exercice précédent
Solde au début de la provision pour créances douteuses:	322 981	310 470
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	188 331	155 368
Montants recouvrés (radiation)	(347 242)	(142 857)
Solde à la fin de la provision pour créances douteuses	164 070	322 981

La totalité des créances clients et autres débiteurs de l'Établissement a été examinée afin de relever tout indicateur de dépréciation. Certaines créances clients ont subi une perte de valeur en raison de pertes de leur cote de crédit, et une perte de valeur de 188 331 $ (155 368 $ au 31 mars 2014) a été comptabilisée en conséquence dans les charges non réparties. L'établissement est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'établissement ne soit pas en mesure de remplir ses obligations

financières à leur échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque qu' il ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun et à un prix raisonnable.

L'établissement gère ce risque en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie, notamment en surveillant le solde de son encaisse et les flux de trésorerie découlant de son fonctionnement, en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit pour être en mesure de respecter ses engagements.

L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement aux passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, principalement les emprunts temporaires, les créditeurs agences et MSSS, les autres créditeurs et autres charges à payer, les dettes à long terme.

Les emprunts temporaires sont des marges de crédit *sans échéance prédéterminée*. Le risque de liquidité associé aux dettes à long terme est minime considérant que ces dernières sont assumées par le MSSS et l'agence. Les autres créditeurs et autres charges à payer ont des échéances principalement dans les 30 jours suivant la fin d'exercice.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux autres créditeurs sont les suivants :

	2015 $	2014 $
De 0 à 6 mois	1 618 999	2 179 287
Plus de 6 mois à un an	-	-
	1 618 999	2 179 287

C) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Il se compose de trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Il se compose de trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

L'établissement est exposé aux risques suivants

i. Risque de change

Le risque de change est le risque émanant d'une évolution défavorable des cours du change sur les marchés. L'établissement n'est pas exposé au risque de change car il ne réalise pas d'opération en devise.

i. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'établissement est exposé au risque de taux d'intérêt par ses emprunts temporaires, ses dettes à long terme et ses avances de fonds en provenance de l'agence – enveloppes décentralisées. Selon l'état de la situation financière, le solde de ces postes représente :

	Exercice courant	Exercice précédent
Emprunts temporaires	22 391	594 996
Avances de fonds en provenance de l'agence-enveloppes décentralisées	890 464	367 853
Dettes à long terme	3 620 077	2 867 112

Du montant des emprunts temporaires totalisant 22 391 $, un montant de 22 391 $ porte intérêt au taux des acceptations bancaires + 0,05%, Puisque les intérêts sur ces emprunts sont pris en charge par le MSSS, ils ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

Du montant des avances de fonds en provenance de l'Agence - Enveloppes décentralisées et de la dette à long terme totalisant 4 510 541 $, un montant de 890 464 $ représente des emprunts pour lesquels les intérêts sont à taux variables. Les intérêts à taux variables sur ces emprunts sont pris en charge par le MSSS. Par conséquent, ces emprunts ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt. Le solde, au montant de 3 620 077 $, représente des emprunts portant intérêt à des taux fixes. De ce montant, un montant de 3 620 077 $ représente des emprunts pour lesquels les intérêts sont assumés par le MSSS ou l'Agence. Par conséquent, ces emprunts ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

L'établissement limite son risque de taux d'intérêt par une gestion des excédents d'encaisse et des placements temporaires en fonction des besoins de trésorerie et de façon à optimiser les revenus d'intérêts. Il prévoit le remboursement des dettes à long terme selon l'échéancier prévu.

i. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque encouru du fait d'une variation défavorable du prix du marché ou du cours d'un instrument financier.

L'établissement n'est pas exposé à ce risque.

NOTE 10 – ENGAGEMENTS

Le total des engagements de l'établissement au 31 mars 2015, sont réparti comme suit. Les versements des 5 prochains exercices sont détaillés à la page 635.

	2015
	$
Location d'espaces	407 929
Location de véhicules et d'équipement	719 898
Contrat d'approvisionnement en biens ou services	34 698
Acquisition d'immobilisations	95 771
	1 258 296

NOTE 11-OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉS

L'établissement est apparenté avec tous les autres établissements et agences du réseau de la santé et des services sociaux, tous les ministères et organismes budgétaires, les organismes non budgétaires et fonds spéciaux, les entreprises publiques, toutes les entités du réseau de l'éducation contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis à un contrôle conjoint ou commun. Les parties apparentées sont énumérées au début de la section *600 du AS-471*.

L'établissement n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange. Elles sont présentées *aux pages 612-00 à 647-00 du AS-471*.

NOTE 12- CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

Code d'éthique

applicable aux administrateurs du CJAT

L'administrateur, dans l'exercice de ses fonctions :

1. Agit dans l'intérêt de l'établissement et de la population desservie

- L'administrateur contribue à la réalisation de la mission du CJAT et à l'utilisation économique et efficiente de ses ressources.
- L'administrateur s'assure que l'intérêt de l'enfant ou de l'adolescent constitue la valeur centrale autour de laquelle les services doivent être organisés.
- L'administrateur s'assure que les parents soient toujours considérés comme les premiers responsables de leur enfant.
- L'administrateur s'assure que la famille immédiate ou élargie soit généralement considérée comme le premier lieu privilégié d'apprentissage et de socialisation de tout enfant.
- L'administrateur s'assure du respect et de la reconnaissance des droits et libertés des usagers.
- L'administrateur s'assure que le mode d'organisation de l'établissement favorise l'accessibilité à des services adaptés aux besoins des usagers, à proximité de leur milieu de vie et privilégie une approche intégrée des différentes interventions dans un cadre permettant au personnel l'exercice efficace et responsable de ses actions.
- L'administrateur s'assure que l'établissement offre ses services en partenariat et de façon continue avec les autres établissements et avec les différentes ressources.
- L'administrateur s'assure que la philosophie de gestion de l'établissement soit toujours axée sur la recherche continue d'une plus grande qualité de services offerts aux usagers.

2. Agit avec soin, prudence, diligence et compétence

- L'administrateur s'engage à agir avec soin, prudence, diligence et compétence comme le ferait en pareilles circonstances une personne de bonne foi, raisonnable, avec honnêteté et loyauté.
- L'administrateur se rend disponible pour remplir ses fonctions.
- L'administrateur s'assure de bien connaître et suivre les éléments des questions à traiter et à se prononcer de la manière la plus objective possible.
- L'administrateur fait preuve de discrétion et garde confidentiels les faits et renseignements qui exigent le respect de la confidentialité ; à ce chapitre, il devra s'abstenir de toute fuite lorsque le conseil aura décidé d'un huis clos.
- L'administrateur respecte les règles de politesse et de courtoisie dans ses relations avec les membres du C.A. et avec le public.
- L'administrateur adopte une attitude de réserve et de retenue dans la manifestation publique de ses opinions.

3. Agit avec honnêteté et loyauté

- L'administrateur agit de bonne foi au mieux des intérêts de l'établissement et de la population qu'il dessert.
- L'administrateur s'acquitte de sa charge en évitant tout état ou comportement susceptible de discréditer le conseil d'administration ou de compromettre son fonctionnement.

4. Évite les conflits de devoirs ou d'intérêts

- L'administrateur dénonce par écrit son intérêt dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil.
- L'administrateur s'abstient de siéger et de participer à toute délibération lorsqu'une question touchant l'entreprise dans laquelle il a cet intérêt est débattue.
- L'administrateur informe le président de son intention de présenter sa candidature à une charge publique élective.

5. Refuse tout avantage ou bénéfice indu

- L'administrateur utilise les biens, les ressources et les services de l'établissement selon les modalités déjà reconnues et applicables à tous.
- L'administrateur ne peut accepter aucun avantage ou bénéfice directement ou indirectement.
- L'administrateur ne reçoit aucun traitement ou avantage pécuniaire sauf le remboursement des dépenses de fonctions.

6. Agit avec transparence

- L'administrateur révèle tout renseignement ou fait lorsqu'il sait qu'il pourrait avoir un impact sur la décision à prendre.

7. S'abstient de toute intervention abusive

- L'administrateur s'abstient de tout échange de procédés illégitimes avec les autres membres du conseil d'administration, dans l'embauche du personnel, dans les relations de travail ou dans les rapports de l'établissement avec d'autres établissements.

L'administrateur, après la fin de son mandat :

8. Agit avec prudence, discrétion, honnêteté et loyauté

- L'administrateur se comporte de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures comme membre du CA.
- L'administrateur ne divulgue pas une information confidentielle et ne donne pas à quiconque de conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le CJAT.
- L'administrateur ne peut, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions au CJAT, agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération à laquelle le CJAT est partie.

Responsabilité de l'application et du respect du présent règlement

Le comité d'éthique et de déontologie formé par le conseil d'administration est responsable de l'application et du respect du présent règlement.

Pour l'exercice 2014-2015, il n'y a eu aucun manquement au code d'éthique et de déontologie et aucun cas n'a été signifié.

Règlement révisé par le CA le 21 mai 2009

Les points de service

SIÈGE SOCIAL : 700, boulevard Forest, Val-d'Or QC J9P 2L3 | Tél. : 819 825-0002 • Téléc. : 819 825-8579

MRC de la Vallée-de-l'Or

POINT DE SERVICE DE VAL-D'OR
CENTRE DE RÉADAPTATION – SITE L'ÉTAPE
700, boulevard Forest
Val-d'Or (Québec) J9P 2L3
Tél. : 819 825-0002 • Téléc. : 819 825-9335

POINT DE SERVICE DE SENNETERRE ET LEBEL-SUR-QUÉVILLON
400, 10e Avenue
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Tél. : 819 737-2349 • Téléc. : 819 737-4652

MRC d'Abitibi

POINT DE SERVICE D'AMOS
341, rue Principale Nord – 5e étage
Amos (Québec) J9T 2L8
Tél. : 819 732-3244 • Téléc. : 819 732-9422

MRC d'Abitibi-Ouest

POINT DE SERVICE DE LA SARRE
261, 1re Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 2B7
Tél. : 819 333-5401 • Téléc. : 819 333-3403

MRC de Témiscamingue

POINT DE SERVICE DE VILLE-MARIE ET TÉMISCAMING
21, Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 102
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Tél. : 819 629-2676 • Téléc. : 819 629-2689

Témiscaming
180, rue Anvik, C.P. 760, Témiscaming, QC J0Z 3R0
Tél. : 819 627-3385 • Téléc. : 819 627-3990

MRC de Rouyn-Noranda

POINT DE SERVICE DE ROUYN-NORANDA
3, 9e Rue, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9
Tél. : 819 762-0904 • Téléc. : 819 762-8316

CENTRE DE RÉADAPTATION – SITE LA MAISON
104, chemin Dr Lemay, Rouyn-Noranda, QC J9X 5T2
Tél. : 819 762-2012 • Téléc. : 819 762-4136

Autochtones de l'Est

POINT DE SERVICE DU LAC SIMON
1020, rue Amik-Wiche
Lac Simon (Québec) J0Y 3M0
Tél. : 819 736-7466 • Téléc. : 819 736-7044

POINT DE SERVICE DE PIKOGAN
25, rue Migwan, bureau 100
Pikogan (Québec) J9T 3A3
Tél. : 819 444-3466 • Téléc. : 819 444-3004

POINT DE SERVICE DE KITCISAKIK
700, boulevard Forest
Val-d'Or (Québec) J9P 2L3
Tél. : 819 825-2744 • Téléc. : 819 825-2176

FOYER DE GROUPE KITCIMINOKIK
30, chemin Sleepy
Val-d'Or (Québec) J9P 7H2
Tél. : 819 736-2049 • Téléc. : 819 736-2052

Autochtones de l'Ouest

ADMINISTRATION
28, Algonquin Avenue
Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0
Tél. : 819 723-2955 • Téléc. : 819 723-2925

EAGLE VILLAGE FIRST NATION
2-B, Ogima Street
Kipawa (Québec) J0Z 2H0
Tél. : 819 627-9005 • Téléc. : 819 627-1885

LONG POINT FIRST NATION
207, Pawitig Street
Winneway (Québec) J0Z 2J0
Tél. : 819 722-2367 • Téléc. : 819 722-2016

TIMISKAMING FIRST NATION
28, Algonquin Avenue
Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0
Tél. : 819 723-2955 • Téléc. : 819 723-2925